



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6900^e séance

Mardi 15 janvier 2013, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Khar/M. Masood Khan	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Squeff
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Huseynli
	Chine	M. Wei Zonglei
	États-Unis d'Amérique	M. Wachtel
	Fédération de Russie	M. Zmeevsky
	France	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Guatemala	M ^{me} Bolaños Pérez
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Bouchaara
	République de Corée	M. Lim Sang-Beom
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du Jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Approche globale de la lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2013/3)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-20638 (F)



Merci de recycler 

La séance est reprise à 15 h 10.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous remercions le Pakistan, qui préside actuellement le Conseil de sécurité, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui qui tombe à point nommé afin d'examiner les mesures de lutte contre le terrorisme dans une perspective globale. Je tiens à vous remercier, Madame, de présider en personne cette importante séance.

Le terrorisme international constitue une menace très grave contre la paix et la sécurité, et le Pakistan en a malheureusement encore été victime tout récemment. Je tiens à exprimer mes sincères condoléances suite à ce tragique événement. C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme international demeure l'une de nos plus grandes priorités et doit continuer de l'être pour l'ONU. Nous sommes convaincus qu'une approche intégrée, associant la prévention des menaces et attentats terroristes et la riposte face à ceux-ci, est essentielle.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est cruciale aux yeux de l'Union européenne et de ses États membres, aussi bien dans leurs efforts nationaux que dans leurs partenariats internationaux. Conformément à l'évolution du cadre juridique international pertinent, nous travaillons la main dans la main avec l'ONU pour mettre en œuvre la Stratégie, et nous attachons une grande importance au cadre de lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale, qui prévoit une approche globale de la lutte contre le terrorisme, comprenant non seulement l'application de la loi et d'autres mesures de sécurité, mais aussi le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Prévenir le terrorisme en s'attaquant et en mettant fin à la radicalisation et au recrutement des terroristes est une priorité pour l'Union européenne et ses États membres. Nous convenons que l'accent doit être mis sur la prévention du terrorisme en s'intéressant et en s'attaquant aux conditions qui favorisent sa propagation. Pour atteindre cet objectif, nous devons envisager de nouvelles approches grâce à une variété d'outils et penser à d'autres acteurs que les acteurs traditionnels des secteurs gouvernemental et répressif, tout en interagissant avec, entre autres, la société civile, les réseaux sociaux, les journalistes, les femmes, les organisations de jeunes et les médias. En outre, l'assistance aux victimes du terrorisme et à leurs familles doit également faire partie de l'action antiterroriste. Nous pensons que les victimes et leurs associations peuvent contribuer à la prévention de la radicalisation terroriste et à la diffusion de messages de non-violence et de réconciliation.

La lutte contre le financement du terrorisme est une composante essentielle de la stratégie de l'Union européenne. Puisque les terroristes et leurs adeptes modifient constamment leurs façons de collecter, de transférer et de disposer de fonds, il faut adapter les instruments et les mesures destinés à les priver de la possibilité de se livrer à des activités criminelles. L'Union européenne a élaboré une série de mesures visant à empêcher les terroristes d'avoir accès à un financement, et nous sommes attachés au rôle du Groupe d'action financière (GAFI). Nous contribuons activement à ses travaux et à la mise en œuvre de ses recommandations dans l'Union européenne. En outre, nous tenons à souligner le fait que les résolutions de l'ONU et que les outils du Conseil de l'Europe jouent un rôle important dans la lutte contre le financement du terrorisme.

La participation active de la société civile est un élément essentiel pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les organisations non gouvernementales constituent une ressource précieuse à cet égard. En vue de préserver l'intégrité des organisations non gouvernementales contre les abus, notamment des réseaux terroristes, y compris dans le domaine du financement du terrorisme, le partage des meilleures pratiques pertinentes entre les États Membres et avec la société civile peut être très utile et doit être encouragé.

Nous profitons de cette occasion pour souligner une fois encore que les mesures de lutte contre le

terrorisme ne peuvent être efficaces que si elles sont en cohérence avec une approche judiciaire et s'inscrivent dans un cadre légal. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être appliquées dans le plein respect des valeurs démocratiques fondamentales, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Dans le cadre des engagements pris à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit, du 24 septembre 2012, l'Union européenne s'est engagée à mettre au point des directives opérationnelles pour veiller au respect des droits de l'homme et, le cas échéant, du droit international humanitaire lors de la planification et de la mise en œuvre de projets d'assistance antiterroriste avec des pays tiers.

L'Union européenne continuera d'appuyer la consolidation des institutions de l'État, de la justice, de la police et des douanes pour renforcer la sécurité et l'état de droit en vue d'éliminer la menace du terrorisme et d'empêcher les enlèvements et les activités criminelles transfrontières, comme le trafic de drogues et la traite des êtres humains. Il importe par conséquent de renforcer la coopération internationale et les systèmes de justice pénale des Membres de l'ONU pour leur permettre de poursuivre avec efficacité les personnes soupçonnées de terrorisme. Dans ce contexte, l'Union européenne accueille avec satisfaction le Groupe de l'état de droit du Forum mondial de lutte contre le terrorisme et prendra part activement à la création d'un institut de la justice et de l'état de droit à Tunis.

Bien que l'essentiel de l'action de lutte contre la radicalisation et le recrutement se situe et doive demeurer au niveau national, la coopération régionale et internationale est nécessaire pour aider à coordonner les politiques nationales et à mettre en commun les bonnes pratiques. À cet égard, nous nous réjouissons de la création du Centre international d'excellence contre la violence extrémiste à Abou Dhabi.

Nous saisissons aussi cette occasion pour saluer, comme d'autres l'ont fait, la récente adoption des résolutions 2082 (2012) et 2083 (2021), qui apportent d'importantes modifications aux régimes des sanctions contre Al-Qaïda et l'Afghanistan, élargissant en particulier le mandat de l'Équipe de suivi et du Médiateur pour rendre leur action plus efficace et plus transparente.

Je voudrais terminer mon intervention en soulignant qu'il est indéniable qu'aucun acte de terrorisme ne saurait être justifié ou approuvé par une

religion, croyance, idéologie ou culture quelles qu'elles soient, et qu'aucune de celles-ci ne doit être associée au terrorisme. Il nous faut poursuivre nos efforts visant à renforcer la compréhension entre personnes de toutes les cultures, religions et croyances et, à cet égard, nous soulignons notre attachement aux objectifs et initiatives de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Pour contrer l'extrémisme et le terrorisme, il nous faut défendre fermement les valeurs qui nous unissent, souligner le profond respect des peuples pour toutes les religions et croyances, et décourager l'apologie du racisme, de la haine et de l'intolérance, ainsi que la violence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Hay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le thème du débat public d'aujourd'hui est pertinent. Les mesures globales prises par les États et la communauté internationale dans son ensemble demeurent nécessaires si l'on veut progresser vers l'élimination de la menace que fait peser le terrorisme international. Le terrorisme est un défi complexe et multidimensionnel. Chaque État doit bien entendu adopter une approche qui réponde à ses besoins et circonstances particulières. Il n'y a pas de solution sur mesure. Toutefois, la menace persistante que représente le terrorisme international signifie que la prévention des attaques terroristes reste une priorité clef de la sécurité nationale.

J'axerai mes observations sur les approches que la Nouvelle-Zélande a adoptées au plan national pour éliminer le risque d'attaques terroristes en réprimant l'extrémisme violent au niveau local.

Certes, la menace terroriste en Nouvelle-Zélande reste très faible et les niveaux de cohésion sociale sont élevés, mais le Gouvernement continue de faire preuve de vigilance face aux menaces terroristes venant de membres rebelles de la communauté ou rejetés par elle. L'approche de la Nouvelle-Zélande est fondée sur une action coordonnée de l'ensemble du Gouvernement au niveau national, en étroite coopération et consultation avec la communauté.

La prévention est au cœur de l'éthique opérationnelle de la Police néo-zélandaise face à ce défi. Gardant cela à l'esprit, la Nouvelle-Zélande considère la menace venant des extrémistes violents à la fois comme un problème social et une activité criminelle. Nous avons renforcé notre cadre juridique aux fins de criminaliser

l'implication dans le terrorisme, et nous avons aussi mis au point des approches sociales novatrices visant à détourner les jeunes de frayer avec les extrémistes violents dès le tout début.

Une police de proximité, des stratégies taillées sur mesure pour faire participer les minorités et les groupes religieux, une importance primordiale accordée au dialogue interconfessionnel et des initiatives renforçant la confiance de la communauté dans la Police ont tous été des outils efficaces pour affronter et lutter contre le radicalisme et l'extrémisme violent. Ils ont aidé à maintenir la Nouvelle-Zélande relativement à l'abri de l'extrémisme violent lié à la religion ou à l'ethnicité. Ces efforts sont profondément enracinés dans la philosophie de la police de proximité et reposent sur une profonde confiance entre la société et la police. Ils dépendent aussi d'évaluations exactes concernant les communautés les plus vulnérables au recrutement par des extrémistes ou à l'autoradicalisation, ainsi que de partenariats nationaux et internationaux solides.

La Nouvelle-Zélande applique une politique de tolérance zéro s'agissant de la violence et d'autres crimes graves. Quand la police obtient des informations sur l'implication d'individus dans une activité extrémiste de faible niveau, elle prend en priorité des mesures de soutien social pour les détourner de ce comportement asocial. Les communautés interviennent en traitant les causes sous-jacentes et en fin de compte limitent le sentiment d'être persécuté et victimisé. Les autorités publiques mobilisent aussi les communautés en adoptant une approche constructive dans des situations où aucun crime n'a été commis, mais où des éléments de preuve existent que des individus peuvent être vulnérables au recrutement par des terroristes. Cette stratégie a connu un grand succès s'agissant de prévenir les actes terroristes au stade le moins avancé possible de leur exécution, tout en maintenant d'excellentes relations avec les communautés ethniques et religieuses car le succès des mesures d'application de la loi dépendent finalement de leur coopération et de leur bonne volonté.

Étant donné notre propre expérience réussie en matière de police de proximité, la Nouvelle-Zélande est heureuse d'appuyer un nouveau programme lancé par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme concernant l'utilisation pratique de la police de proximité face à l'extrémisme violent. À partir de 2013, le programme s'efforcera de renforcer la capacité des officiers de police en Asie du Sud et du Sud-est pour reconnaître les signes éventuels de l'extrémisme violent

dès leurs première apparition et pour mettre l'accent sur le renforcement de la compréhension culturelle et les pratiques respectueuses des droits de l'homme au moment de les détecter et de s'y attaquer.

Cette initiative est l'un des moyens par lequel la Nouvelle-Zélande a fait fond sur sa propre expérience pour appuyer nos partenaires régionaux et internationaux dans leurs efforts visant à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous continuerons de travailler en partenariat avec les entités des Nations Unies chargées de la lutte antiterroriste, notamment dans des domaines comme la prévention du financement du terrorisme, le renforcement de la justice pénale et des moyens d'application de la loi, et la coopération.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : D'abord et avant tout, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Pakistan d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens à vous souhaiter à nouveau la bienvenue à New York pour participer au présent débat public sur un sujet qui importe réellement à tous les États Membres, surtout au Pakistan qui a été la cible d'attaques terroristes horribles la semaine dernière. Nos condoléances vont à toutes les familles des victimes.

Je voudrais ici m'associer aux déclarations que vont faire les représentants de l'Iran et de l'Égypte au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Comme toutes les nations ici représentées aujourd'hui, la Malaisie espère l'avènement d'un monde libéré du terrorisme. Pour que cela devienne une réalité, il faut lutter contre le terrorisme et éliminer toutes ses abominables formes et manifestations et à tous les niveaux. Voilà pourquoi la Malaisie ne peut convenir assez qu'il faut lutter contre le terrorisme de manière globale.

Après le 11 septembre 2001 et les attaques terroristes qui ont suivi partout dans le monde, la communauté internationale a renforcé sa détermination et ses efforts de lutte contre le terrorisme. La communauté internationale a pris des mesures innovantes pour cibler le financement du terrorisme. Toutefois, comme les attentats terroristes et les bombes l'ont montré, il suffit de peu d'argent pour faire un grand nombre de victimes. En outre, les terroristes ont pu exploiter des sources de

revenus à moindre risque et aux marges bénéficiaires élevées grâce aux enlèvements et à la prise d'otages libérés contre rançon. C'est ainsi que les mesures visant à freiner le financement du terrorisme n'ont connu qu'assez peu de succès. En fait, malgré tous les programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités mis au point, malgré les mesures juridiques et d'application de la loi qui ont permis de mener un nombre incalculable de poursuites dans le monde, et malgré le recours à l'utilisation de la force armée, nous continuons d'affronter ce fléau mortel qui ne montre aucun signe de reculer.

Nos efforts pour empêcher les individus ou les groupes déterminés à commettre des attaques terroristes de passer à travers les mailles du filet sont tout bonnement insuffisants. En réalité, si nous voulons sincèrement éliminer le terrorisme, nous devons étouffer le problème dans l'œuf. Entre autres, il est nécessaire d'entreprendre des efforts de développement politique et économique sans exclusive qui répondent aux besoins sociaux et économiques. En bref, nous devons gagner les cœurs et les esprits des populations si nous voulons lutter efficacement contre le terrorisme.

La Malaisie est également convaincue qu'il est nécessaire de préserver les normes en matière de droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et c'est pourquoi, l'an dernier, la Malaisie a abrogé la loi de 1960 sur la sécurité intérieure et introduit la loi de 2012 sur les atteintes à la sécurité. Cette décision montre bien que, si le Gouvernement reste déterminé à veiller en permanence au maintien de la sécurité, les droits de la population doivent également être respectés.

Par ailleurs, il est tout aussi important, sinon plus, de consentir des efforts pour mettre fin aux conflits et à la répression. Les personnes vivant sous occupation doivent se voir accorder leur droit le plus fondamental à la vie et à la liberté, le tout avec dignité et espoir. Refuser de tenir compte de cette réalité et de prendre des mesures pour y remédier revient à fermer les yeux devant une cause fondamentale du terrorisme.

La Malaisie appuie les initiatives interconfessionnelles et interculturelles telles que l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Il est indéniable que ces initiatives encouragent à une plus grande compréhension entre toutes les religions et les civilisations du monde. Cela étant, bien qu'une interaction et une compréhension approfondies soient indispensables pour renforcer la confiance, nous estimons que le véritable problème

aujourd'hui n'oppose pas des peuples de confessions ou de cultures différentes mais plutôt les modérés et les extrémistes, toutes religions et cultures confondues. C'est la raison pour laquelle la Malaisie appelle à la création d'un Mouvement mondial des Modérés. Il s'agit fondamentalement d'un appel lancé à la majorité modérée, restée relativement silencieuse malgré sa consternation devant les actes ignobles perpétrés par les extrémistes et les terroristes, pour que sa voix s'élève au-dessus de celle de l'extrémisme. La Malaisie estime que les modérés doivent être la seule voix dominante à occuper le devant de la scène. Cela contribuerait fortement à nos efforts pour éliminer le terrorisme. De la même manière, la modération est la meilleure réponse à opposer à l'incitation à la violence et à l'extrémisme. Nous ne devons pas laisser les voix extrêmes accaparer les gros titres mondiaux et instiller la peur dans l'esprit de nos populations, au contraire nous devons prendre la parole pour veiller à ce que la voix de la modération prédomine.

Venir à bout du terrorisme nécessite une réflexion claire basée sur une évaluation objective de la situation. Cela nécessite également des mesures globales fondées sur un effort commun. Il est évident que certains endroits et certaines questions continueront d'alimenter l'appui au terrorisme. Nous devons donc constamment rester vigilants. Mais il ne s'agit pas d'exagérer les risques que pose le terrorisme, ni de sous-estimer l'ampleur de la difficulté. Prenons le taureau par les cornes et donnons-nous la possibilité de lancer une nouvelle ère de paix mondiale et de prospérité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais me joindre aux autres délégations et féliciter le Pakistan à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux de vous voir, Monsieur, présider la séance d'aujourd'hui.

Il est remarquable que le Conseil de sécurité consacre son premier débat public de l'année 2013 à la question du terrorisme. Cela traduit la détermination du Conseil de sécurité à lutter contre le fléau du terrorisme, mais souligne également la menace que le terrorisme fait en permanence peser sur nous tous.

Des attaques terroristes sont commises presque chaque jour dans le monde entier, coûtant la vie à des civils innocents. Ces derniers mois n'ont pas fait

exception. Du fait d'attentats toujours aussi nombreux, de nombreuses personnes ont été tuées ou blessées dans différentes régions du monde, provoquant des peines et des souffrances immenses pour les familles des victimes, leur nation et toute l'humanité.

Tout dernièrement, nous avons appris avec une consternation et un chagrin profonds que trois attentats terroristes avaient été commis au Pakistan, tuant ou blessant des dizaines de personnes. Nous condamnons fermement les actes terroristes quels qu'ils soient, exprimons nos condoléances aux familles endeuillées et adressons nos vœux de prompt rétablissement aux blessés. Nous tenons également à exprimer notre solidarité avec toutes les victimes du terrorisme dans le monde entier.

Les facteurs sociaux, économiques, politiques et autres à l'origine des conditions dont les organisations terroristes tirent profit pour recruter et obtenir un appui sont multiples. Sachant que ce phénomène est complexe et multidimensionnel, la lutte contre le terrorisme ne pourra être efficace que si les mesures et efforts entrepris portent sur un large éventail d'activités, allant de la coopération internationale à l'action nationale. En ce sens, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la coopération et la coordination, tant au niveau de l'ONU qu'entre les États Membres, ainsi qu'à l'échelon des organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes. C'est précisément la raison pour laquelle nous estimons que le débat d'aujourd'hui est extrêmement utile et espérons que les conclusions qui en ressortiront contribueront à élaborer une approche globale pour lutter contre le terrorisme.

Le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de menacer et d'entraver gravement la sécurité, la stabilité et la prospérité mondiales. Confrontés à l'intensification des efforts de lutte contre le terrorisme, les terroristes se contentent de changer leurs méthodes et leurs moyens, s'adaptant aux circonstances tout en profitant dans la plupart des cas des vides juridiques ou des lacunes de la mise en œuvre. La perception des menaces et les intérêts nationaux des États Membres peuvent varier mais ne nous leurreront pas : aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, et nous ne pourrions remporter cette bataille que si nous unissons nos forces et nos cœurs.

Les mesures de répression ne suffisent pas pour avoir raison du terrorisme. Nous devons préserver l'équilibre critique entre les exigences sur le plan de la sécurité d'un côté et les libertés et les droits

fondamentaux de l'autre. Cependant, tout en protégeant les libertés et droits fondamentaux, il convient de ne tolérer en aucune manière les actes d'incitation au terrorisme, à la violence, à la haine et à la discrimination raciales ou ethniques, ni l'apologie de tels actes. Nous devons garder à l'esprit qu'aucune stratégie de lutte contre le terrorisme, quel qu'en soit le succès individuel, ne pourra conduire à des résultats tangibles si elle ne s'accompagne pas d'une coopération internationale et d'un véritable appui des autres nations.

Le manque de capacités, notamment en matière de compétences et de ressources, représente le principal obstacle pour de nombreux pays. Le renforcement des capacités et de l'application de la loi dans tous les États Membres requiert une attention spécifique. La coopération aux niveaux régional et sous-régional revêt une importance particulière dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, il est indispensable de nouer de nouveaux partenariats, de renforcer les capacités institutionnelles et de mettre en place des réseaux de coopération. Cela aura une influence durable sur nos efforts collectifs. Il demeure capital de mettre effectivement en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité pour que nos efforts de lutte contre le terrorisme soient couronnés de succès. À cet égard, il est également crucial de sensibiliser le public aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU est la cheville ouvrière des efforts de lutte contre le terrorisme. Avec l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Assemblée générale a créé un cadre solide dans lequel nous pouvons inscrire ce combat. Aujourd'hui, la Turquie appuie fermement la promotion et la mise en œuvre de la Stratégie au niveau international.

Nous estimons qu'une action internationale soutenue menée pour approfondir le dialogue et l'entente entre les civilisations, dans le but d'empêcher le dénigrement systématique des autres religions et cultures, peut aider à contrer les forces qui alimentent la polarisation et l'extrémisme, et contribuera à renforcer la lutte internationale contre le terrorisme. À cet égard, l'Alliance des civilisations, lancée par la Turquie et l'Espagne sous les auspices du Secrétaire général, a vocation à favoriser l'harmonie et le dialogue en mettant en exergue les valeurs que partagent les différentes cultures et religions.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer le plein engagement de la Turquie. La Turquie, victime du

terrorisme et fervente partisane des initiatives de lutte contre le terrorisme, poursuivra ses efforts à tous les niveaux afin d'atténuer les effets des actes terroristes et d'éliminer le fléau du terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais saluer la présence parmi nous ce matin de la Ministre pakistanaise des affaires étrangères. Nous remercions l'État fraternel du Pakistan d'avoir pris l'initiative de convoquer et de présider cet important débat consacré à la question de la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme est un fléau que tous les États Membres se sont engagés à éliminer. Je tiens également à remercier la Mission permanente du Pakistan pour la note de réflexion diffusée dans le cadre de cette réunion (S/2012/3, annexe).

Je saisis cette occasion pour exprimer les condoléances les plus sincères de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple pakistanais à la suite de l'acte de terrorisme perpétré à Quetta, qui a coûté la vie à des dizaines d'innocents. Nous exprimons toute notre sympathie au Gouvernement et au peuple pakistanais sur la base de notre croyance de principe dans la nécessité de lutter contre tous les aspects du terrorisme collectivement et globalement et de la réalité douloureuse qui vient aujourd'hui de frapper l'Université d'Alep où un lâche attentat terroriste ciblant des étudiants qui passaient des examens a fait 82 morts et 162 blessés.

Nous avons toujours dit que les groupes terroristes armés dans mon pays profitent des séances du Conseil de sécurité pour commettre des actes de terrorisme à l'intérieur de la Syrie. C'est exactement ce qui s'est passé aujourd'hui, peut-être pour la dixième ou vingtième fois depuis que la crise a commencé dans mon pays.

Le Président a choisi fort justement « Une approche globale de la lutte contre le terrorisme » comme thème de la séance. Nous partageons et approuvons pleinement ce choix, car nous avons, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'une telle approche globale pour lutter contre le terrorisme. Il existe de grandes similitudes entre les outils et les techniques qui continuent à être utilisés par des terroristes dans de nombreux États Membres et ce que l'on voit aujourd'hui en Syrie. La question est de savoir comment la plupart des terroristes transfrontaliers étrangers actuellement actifs en Syrie ont joué plus tôt

un rôle dans d'autres pays où ils ont tué et blessé des civils. Combien de terroristes à l'œuvre dans la Syrie d'aujourd'hui passeront dans d'autres régions à l'avenir, comme cela s'est produit dans le passé récent et, en fait, comme c'est le cas aujourd'hui?

Toute personne qui croit pouvoir laisser le génie du terrorisme sortir de la lampe puis le manipuler pour qu'il y retourne se trompe lourdement. Ceux qui jouent avec le terrorisme en seront un jour les victimes.

Bien que la communauté internationale ait tardé à reconnaître l'existence de groupes terroristes armés, dont certains sont affiliés à Al-Qaida et commettent les crimes les plus horribles en Syrie, certains États continuent de mener des politiques de soutien public à ces organisations en leur fournissant des fonds, des armes, un entraînement et des sanctuaires, en prononçant des *fatwas* et en leur accordant un appui politique et médiatique. Je donnerai un exemple concret de ce type de couverture médiatique.

Aujourd'hui, des groupes terroristes armés ont attaqué les maisons et les dortoirs d'unités de l'armée syrienne à Deraa, une ville du sud du pays, où il n'y avait que des femmes et des enfants. Ces groupes armés ont perpétré une attaque terroriste, tuant, blessant et humiliant tous ceux qui se trouvaient sur leur passage. À cet égard, il importe de noter le fait paradoxal que la chaîne de télévision Arabiya, que l'on considère être le poste de commandement qui dirige ces actes de terrorisme, a effectivement rapporté cette attaque avant même qu'elle n'ait lieu, la décrivant comme un coup porté au régime par des groupes terroristes à l'intérieur de la Syrie. C'est ce que nous voulons dire par appui et couverture médiatiques accordés aux groupes armés en Syrie.

Des organisations terroristes affiliées à Al-Qaida ont revendiqué publiquement la responsabilité des attaques terroristes commises en Syrie en réponse aux ordres donnés par les dirigeants d'Al-Qaida. Il y a, parmi ses organisations affiliées à Al-Qaida, l'organisation Jebhat Al-Nusra qui a revendiqué la responsabilité de nombreuses attaques terroristes en Syrie. La chaîne de télévision CNN – et non pas la télévision syrienne – a confirmé récemment, en coopération avec de nombreux groupes de réflexion occidentaux, que Jebhat Al-Nusra était responsable de plus de 600 attaques terroristes en Syrie ces deux dernières années.

Nous n'avons cessé d'avertir le Conseil et de lui demander de faire montre de plus de logique et de

sagesse. Nous avons lancé des avertissements par le biais de centaines de déclarations, de réunions et de communications officielles à l'ONU et à ses organismes depuis le début de la crise syrienne. Nous avons averti des dangers que posait l'afflux de terroristes rentrant en Syrie en criant des slogans subversifs tels « jihad doctrinaire et sectaire » et « guerre sainte » contre les divers éléments du tissu social qui caractérise le peuple syrien. Nous avons exigé des pays qui soutiennent ces groupes terroristes qu'ils cessent de le faire. Nous avons également demandé au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux divers comités de lutte contre le terrorisme d'assumer leurs responsabilités à cet égard.

Cependant, les pays influents ont empêché la prise de toute action concrète pour lutter contre les actes de terrorisme perpétrés en Syrie. Ces pays influents au Conseil de sécurité ont même empêché le Conseil de transmettre sept déclarations à la presse condamnant les attaques terroristes qui ont coûté la vie à des centaines de Syriens innocents. De plus, ces pays influents ont bloqué la publication de plusieurs lettres urgentes que j'ai envoyées au nom de mon gouvernement au Conseil de sécurité et au Secrétaire général, y compris une lettre en date du 21 novembre 2012 qui comportait le nom de 143 terroristes étrangers abattus en Syrie. Cette lettre n'a pas encore été publiée en tant que document officiel, bien que deux mois se soient écoulés depuis que nous en avons fait la demande, et alors que des rapports de l'ONU ont signalé récemment la présence en Syrie de combattants étrangers de plus de 29 pays.

Les actes de terrorisme commis par des groupes en Syrie ont atteint des niveaux dangereux, tant quantitativement que qualitativement. Ces groupes ont ciblé des installations et des infrastructures cruciales dans plusieurs régions en vue de détruire totalement la société, et d'épuiser les ressources et de saper les moyens de subsistance de la population, y compris en termes de nourriture, de médicaments, de ressources énergétiques, de dérivés du pétrole, de routes, de transport et de moyens de communication. Aucun Syrien n'est convaincu que les actes de ces groupes armés, motivés par des pétrodollars qu'ils reçoivent clandestinement, une haine immense et une absence flagrante de patriotisme, qui veulent affamer les citoyens en les privant de leurs foyers et de sécurité, en les laissant croupir dans le froid, malades, et en les jetant dans les camps de réfugiés seraient une sorte de révolution de printemps qui aurait pour but de servir le peuple et d'apporter des réformes et la liberté. Comment

pouvons-nous expliquer que ces groupes terroristes prennent pour cible l'aide humanitaire internationale fournie par l'ONU et d'autres organismes, assassinent des volontaires syriens de la Société du Croissant-Rouge et profèrent des menaces contre les fonctionnaires internationaux et les missions diplomatiques accréditées en Syrie? En quoi est-ce que s'attaquer à des avions civils sert une cause humanitaire? Il est évident que l'objectif du terrorisme aveugle et vindicatif pratiqué en Syrie est de détruire l'État et la société et non de répandre les idées démocratiques, de réformer les mécanismes de gouvernance, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme ou de combattre la corruption. Il s'agit là des revendications du peuple syrien dont la validité est reconnue par tous les secteurs de la société syrienne.

Les objectifs douteux qui poussent certains pays à appuyer le terrorisme et l'extrémisme dans mon pays ont commencé à se faire jour. Aujourd'hui, nous constatons qu'Israël accuse certains groupes extrémistes terroristes pour justifier la construction d'un mur de 42 kilomètres de longueur le long de la ligne de désengagement, dans la zone tampon située dans le Golan syrien. N'importe quel novice en politique se poserait des questions à propos d'une partie qui a contribué à mettre en place ce mouvement et qui a appuyé les actes de ces terroristes en leur permettant d'atteindre cette zone, et qui maintenant se met à dicter les conditions devant régir cette situation. Cela est vrai, d'autant plus que les hauts fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix ont fait fi des informations bien établies que nous leur avons fournies au sujet des facilités qu'Israël, Puissance occupante dans le Golan, offre à ces terroristes.

N'est-il pas vrai qu'en cas de crime, le premier suspect est d'habitude celui à qui profite le crime? Nous sommes en présence d'un terrorisme ciblé qui porte le masque de ceux qui font de la religion et des médias un commerce et qui se manifeste sous forme de *fatwas* extrémistes djihadistes inspirées par l'idéologie « takfiri » et émises par des soi-disant chefs religieux sur des chaînes de télévision par satellite, qui encouragent l'ignorance et le terrorisme. L'incitation massive au terrorisme et au prétendu « jihad » en Syrie et dans d'autres pays arabes et occidentaux qui est monnaie courante sur Internet et en particulier sur les réseaux sociaux en ligne, doit nous amener à nous demander si les Nations Unies déploient réellement des efforts sérieux pour régler la question de l'usage que font les terroristes d'Internet et de ses moyens de communication pour diffuser leurs idées et induire en erreur des jeunes innocents.

On peut se demander dans quel intérêt certains pays occidentaux ont alimenté la vague de revendications pour des réformes légitimes dans le monde arabe, pour les détourner ensuite et forger des alliances avec des organisations islamistes extrémistes qui, une fois arrivées au pouvoir, ont ôté leurs masques et ont commencé à chercher des bases dans des pays où de telles organisations n'existaient pas avant. Dans quel intérêt des prisonniers et des détenus membres d'Al-Qaida ont-ils été libérés clandestinement et envoyés en Syrie grâce au financement et avec l'appui des pays et des parties bien connus comme la Turquie, le Qatar, l'Arabie saoudite et un groupe politique libanais bien précis? Entre le rêve d'un califat islamiste auquel aspirent certains, le rêve de la renaissance du Sultanat ottoman caressé par d'autres et la théorie du chaos créatif chère à une tierce partie, les nations souffrent, les monuments sont détruits et la sagesse est sacrifiée sur l'autel de l'extrémisme.

Le Gouvernement turc a exploité les souffrances du peuple syrien pour se livrer à la piraterie et au terrorisme économique, avec la complicité des groupes armés, en s'appropriant près de 1 500 installations pharmaceutiques et industrielles avant de les démanteler et de les transporter de la ville d'Alep vers la Turquie. Ces actes criminels, qui portent atteinte aux moyens de subsistance et de développement du peuple syrien, doivent être condamnés tout comme nous condamnons les actes terroristes classiques qui entraînent des pertes de vie et des dégâts matériels sur-le-champ. Un tel comportement appelle une réaction ferme de la part du Conseil de sécurité, qui doit exiger du Gouvernement turc qu'il restitue tous les biens volés à leurs propriétaires syriens et indemnise les personnes concernées. Tout comme le Premier Ministre turc a demandé, il y a quelques jours, à ceux qu'il a décrits comme « des États impérialistes », de restituer les fortunes volées à l'Afrique, il devrait demander à son gouvernement de restituer le matériel pillé en Syrie et de mettre fin aux pratiques qui nuisent au peuple frère turc et aux relations de bon voisinage entre nos deux pays.

Ce n'est là que la partie visible de l'iceberg. L'ingérence régionale et internationale dans nos affaires intérieures est devenue endémique et sans vergogne, tandis que l'on ferme les yeux sur le non-respect par certains États des principes les plus élémentaires sur lesquels se fonde la prétendue légitimité internationale. En outre, on exploite de façon flagrante le sang syrien à des fins politiques terroristes destructrices. Comment pouvons-nous lutter contre le terrorisme au Mali alors

que certains États encouragent, financent et arment le même type de terrorisme dans mon pays, la Syrie?

Pour terminer, je voudrais saluer les représentants des nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Australie, l'Argentine, la République de Corée, le Rwanda et le Luxembourg. Je les félicite d'avoir été élus membres du Conseil de sécurité, et je leur souhaite plein succès et bonne chance afin de faire progresser l'action décisive que le Conseil mène s'agissant de la question de la lutte contre le terrorisme à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres délégations pour féliciter le Pakistan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous remercions la délégation pakistanaise d'avoir organisé ce débat public très important. Cette initiative reflète l'engagement et l'attachement de ce pays à cette question. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration de ce matin.

Le terrorisme, de par son ampleur et sa diversité, est l'un des plus graves défis de notre époque. Il constitue une menace non seulement pour la sécurité et la stabilité nationales, mais également pour la paix et la sécurité internationales. De fait, aucun pays n'est à l'abri de ce fléau.

L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en 2006, a marqué un tournant dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous appuyons pleinement cette stratégie. Le Bangladesh a apporté une modeste contribution en tant que facilitateur de la résolution 64/297 de l'Assemblée générale, relative à l'examen des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie en 2010. Nous appelons à une application transparente et intégrale de la Stratégie.

Le Bangladesh condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Notre gouvernement applique une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et de l'extrémisme, et continuera de le faire. Nous considérons que les quatre piliers de la Stratégie et la création de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à l'appui de son application sont des mesures importantes. Dans le droit fil de notre engagement à combattre le terrorisme, nous avons pris certaines mesures significatives au plan national.

État partie aux 14 instruments universels relatifs à la lutte antiterroriste, le Bangladesh a également ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Notre gouvernement met actuellement en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la radicalisation en promouvant l'éducation, l'autonomisation des femmes et la diffusion de valeurs culturelles laïques et modérées, et en favorisant un état d'esprit marqué par la tolérance, la bienveillance et la compassion, conformément à notre résolution phare, « Culture de la paix ».

Notre gouvernement soutient l'action de l'ONU pour une application effective de la résolution 1267 (1999). Nous avons interdit tous les groupes terroristes mentionnés dans la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées et nous surveillons de près toute activité suspecte. Le Gouvernement a promulgué en 2009 la première loi du pays relative à la prévention du blanchiment d'argent, amendée en 2012 afin de la renforcer et d'inclure les transactions suspectes et les infractions principales comme moyen de lutter contre le financement du terrorisme.

Le Bangladesh s'estime privilégié d'avoir travaillé l'année dernière en partenariat avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de présenter, à Dhaka, un atelier régional sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie du Sud.

Il faut faire une claire distinction entre le terrorisme, d'une part, et la lutte légitime contre l'occupation étrangère et le droit à l'autodétermination consacré par la Charte des Nations Unies, d'autre part. Les tentatives visant à associer à tort le terrorisme à une religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique, quels qu'ils soient, sont injustifiables et doivent donc être évitées. Il est essentiel, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de respecter et de protéger les normes en matière de droits de l'homme.

Pour que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies soit efficace, il faut s'attaquer, selon qu'il convient, aux causes profondes du terrorisme – telles que les inégalités sociales et la pauvreté, l'assujettissement et l'exclusion politiques, les conflits prolongés et non résolus, les traitements inéquitables et l'absence de justice. À cet égard, les mesures socioéconomiques en faveur des personnes démunies

au sein d'une société – comme la sécurité sociale, les moyens d'existence basés sur le microcrédit pour les femmes, l'autonomisation des femmes, l'éducation et la création d'emplois ainsi qu'un solide régime juridique institutionnel – ont une importance décisive.

Je voudrais souligner que l'ONU doit conduire le débat et l'action menés à l'échelle mondiale en matière de lutte antiterroriste, avec l'appui de toutes les parties prenantes. Le renforcement des capacités nationales et la formation du personnel chargé de la lutte contre le terrorisme dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, doivent continuer de figurer en tête de l'ordre du jour de l'ONU pour aider tous les États à lutter contre le terrorisme.

Renouvelons aujourd'hui notre engagement à nous unir contre le terrorisme, à sauver des vies innocentes et à protéger les générations futures contre le fléau inacceptable du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés. Je remercie tout d'abord le Pakistan d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur la lutte contre le terrorisme. Je remercie également la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Khar, de sa présence et d'avoir présidé la séance d'aujourd'hui. Nous espérons que le débat public d'aujourd'hui contribuera à orienter les débats à l'ONU et au Conseil de sécurité vers la découverte de mesures plus efficaces dans la lutte mondiale contre le terrorisme, conformément aux souhaits et aux attentes des États Membres de l'ONU.

Le terrorisme est une menace commune à laquelle toute la communauté internationale est confrontée. Le Mouvement des pays non alignés a toujours été favorable à des mesures résolues pour lutter contre toutes les formes de terrorisme, quels que soient le lieu et le moment où de tels actes sont commis, et considère que la lutte antiterroriste doit être insensible à toute politisation ou discrimination. Dans le cas contraire, de tels efforts ne se situeraient pas dans la bonne voie, ils seraient contraires à l'objectif de départ de la lutte antiterroriste et pourraient même conduire à l'impunité des auteurs d'actes terroristes. La lutte antiterroriste doit s'appuyer sur la coopération internationale, avec

une coordination et des synergies renforcées, et l'ONU doit jouer un rôle central de coordination.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, et l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ce dernier document, et ses trois versions révisées ultérieures, fournit les lignes directrices nécessaires à la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste. Le Mouvement des pays non alignés appelle à une application transparente, intégrale et équilibrée de la Stratégie et accepte de participer activement aux futures réunions consacrées à son application. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés invite également les États Membres à contribuer davantage aux travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Nous rappelons que lors du troisième examen biennal de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le 29 juin 2012, il a notamment été décidé que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme continuerait d'interagir chaque trimestre avec les États Membres, d'organiser des séances d'information trimestrielles et des rapports détaillés sur ses travaux en cours et ses travaux futurs, et de fournir un plan de travail périodique sur ses activités. De cette manière, la transparence serait garantie et les États Membres seraient en mesure d'évaluer le travail réalisé par l'Équipe spéciale et de donner des directives et une rétro-information sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale, comme cela est énoncé dans la résolution 66/282 de l'Assemblée générale. Nous accueillons avec satisfaction les exposés présentés à ce jour par l'Équipe spéciale et espérons que de tels échanges lui permettront de réorganiser ses activités en conformité avec les vœux des États Membres. À cet égard, nous insistons une nouvelle fois sur le fait que les efforts de lutte contre le terrorisme ne doivent pas s'écarter des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et doivent respecter pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Le Mouvement des pays non alignés considère que le terrorisme ne doit pas être mis sur le même plan que la lutte légitime des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour leur autodétermination et la libération de leur pays. Les mauvais traitements infligés aux populations sous occupation étrangère doivent continuer à être dénoncés

comme la pire forme de terrorisme. Nous continuons de condamner l'utilisation de la puissance de l'État pour empêcher des peuples d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et de lutter pour mettre fin à l'occupation étrangère.

Nous prenons note des liens potentiels, qui sont reconnus et de plus en plus nombreux, entre la criminalité internationale organisée et le financement du terrorisme, y compris le blanchiment d'argent, et soulignons qu'il est nécessaire de promouvoir la coopération et de coordonner les efforts dans la lutte contre ces menaces. Le financement du terrorisme est un problème très inquiétant auquel il faut s'attaquer de manière résolue. À cet égard, nous condamnons fermement les prises d'otages, actes criminels, qui conduisent à la demande de rançons par des groupes terroristes ou à d'autres concessions d'ordre politique, et appelons tous les États à coopérer activement pour régler tous les aspects de ce problème, y compris ses aspects juridiques.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que la coopération multilatérale sous les auspices de l'ONU est le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme international. Il renouvelle son appel à la tenue d'une conférence internationale au sommet, sous les auspices de l'ONU, afin que la communauté internationale mette au point une action commune et organisée pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment en recensant les causes profondes. Il rappelle également qu'il importe d'adopter une convention générale sur la lutte contre le terrorisme international et, à cet égard, il appelle l'attention sur les négociations qui se déroulent au sein du Comité spécial sur le terrorisme créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, chargé d'élaborer une convention générale sur le terrorisme international, ainsi que sur les efforts qui continuent d'être déployés à cette fin.

Le Mouvement a toujours souligné l'importance du rôle que jouent les organisations régionales et internationales pour ce qui est de mettre en place des cadres de coopération et de favoriser le partage des pratiques optimales en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous appuyons les initiatives et arrangements nationaux, régionaux et internationaux en faveur de l'application, le cas échéant, des instruments internationaux juridiquement contraignants pertinents et des résolutions de l'ONU en la matière, notamment la résolution 46/51 de l'Assemblée générale et la

résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, mais aussi d'arrangements et d'instruments régionaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération avec tous les États dans ce domaine, et soulignons que cette coopération doit être conforme à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux conventions internationales pertinentes. Dans ce contexte, nous demandons instamment aux organismes compétents de l'ONU de promouvoir les moyens d'étayer et de renforcer cette coopération.

Enfin, le Mouvement estime qu'il faut prendre de nouvelles mesures et mobiliser la volonté politique des États Membres afin de perfectionner les approches, procédures et mécanismes existants au sein de l'Assemblée générale comme du Conseil de sécurité dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de sorte que les actions entreprises au niveau international contre le terrorisme soient menées de façon coordonnée, transparente, responsable et cohérente. De cette manière, l'ONU dans son ensemble et le Conseil de sécurité, pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pourront lutter plus efficacement contre la menace toujours plus complexe et toujours plus présente du terrorisme. Le Mouvement des pays non alignés se tient prêt à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Pakistan d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public. La séance d'aujourd'hui, qui est consacrée à la question de la lutte globale contre le terrorisme, est de la plus haute importance car aucun pays ne peut lutter seul contre les attaques terroristes.

En tant que pays qui a subi les effets dévastateurs du terrorisme, l'Indonésie sait pertinemment que si l'on veut obtenir des résultats durables, il est impératif que les pays déploient des efforts concertés pour disposer d'un solide cadre de lutte contre le terrorisme qui soit polyvalent et fondé sur la coopération et s'attaque de manière globale au terrorisme. Nous espérons que grâce à l'initiative du Pakistan, les travaux de l'ONU, notamment ceux du Conseil de sécurité, permettront de lutter plus efficacement contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

Avant de poursuivre, je m'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Égypte et de la

République islamique d'Iran au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

L'Indonésie se félicite de l'organisation du troisième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui s'est déroulé en juin 2012. Cette stratégie, qui s'appuie sur quatre piliers, est un instrument fondamental pour coordonner et améliorer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et aider les États Membres à mettre en place une approche intégrée similaire. Toutefois, après six ans d'existence et trois examens de la Stratégie, nous n'avons toujours pas traduit dans les faits la nécessité impérieuse d'une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers.

L'Indonésie appelle donc les États Membres à participer davantage aux travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, comme il en a été décidé durant le troisième examen de la Stratégie. Cette approche permettra aux pays de mieux suivre et de mieux évaluer les activités de l'Équipe spéciale et d'orienter ses travaux, notamment en déterminant quels sont les éléments des quatre piliers qui doivent être renforcés.

L'ONU a considérablement accru son action contre le terrorisme en y associant ses divers organes et leurs organes subsidiaires. Avec cette tendance positive à l'esprit, l'Indonésie est favorable à la poursuite des discussions sur la proposition de créer un poste de coordonnateur de la lutte contre le terrorisme afin de déterminer si cette initiative répond au besoin de renforcer la synergie de l'ensemble des efforts antiterroristes mondiaux.

Nous adhérons pleinement à l'idée qu'une approche globale de la lutte contre le terrorisme est nécessaire sur le plan politique aussi bien que sur celui de la mise en œuvre. En outre, il est primordial que cette approche globale n'intervienne pas au détriment des droits de l'homme et de l'état de droit.

Au niveau national, l'Indonésie a adopté des mesures de répression et mis en place plusieurs cadres législatifs importants en matière de lutte contre le terrorisme. Depuis la promulgation, en 2003, de la Loi n° 15 sur la lutte contre le terrorisme, l'Indonésie a arrêté et traduit en justice plus de 600 terroristes. Sur ces 600 individus, plus de 400 ont été condamnés par des tribunaux.

Faisant fond sur ses progrès réguliers dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'Indonésie

a continué de renforcer ses institutions chargées de l'application des lois afin qu'elles soient mieux à même d'obtenir rapidement des résultats probants. En créant l'Agence nationale de lutte contre le terrorisme en 2010, l'Indonésie a choisi de se pencher sur les aspects juridiques et techniques de la lutte contre le terrorisme, mais également sur les aspects sociaux, qui sont tout aussi importants.

L'Indonésie est par ailleurs satisfaite de la troisième réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Abou Dhabi l'année dernière. Cette réunion a souligné la nécessité de déployer davantage d'efforts en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de diffusion des pratiques optimales. Pendant l'année écoulée, l'Indonésie a convoqué deux réunions productives du Groupe de travail du Forum mondial pour le renforcement des capacités en Asie du Sud-Est, et ce, en collaboration avec l'Australie avec qui elle le préside. La dernière de ces réunions, qui s'est déroulée à Manille, a porté sur la question de la radicalisation des jeunes et de leur « déradicalisation ». Elle a permis d'établir une liste d'activités futures qui pourraient faciliter la coordination des programmes d'assistance technique en Asie du Sud-Est.

Dans le même ordre d'idées, l'Indonésie appelle à une coopération accrue entre les centres de lutte contre le terrorisme, notamment le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre Hedaya et le Centre de Djakarta pour la coopération en matière de répression, situé en Indonésie. J'ai le plaisir de signaler au Conseil, comme l'a indiqué tout à l'heure le représentant de l'Australie, que le Centre de Djakarta, qui a été créé en 2004 grâce à la coopération entre l'Indonésie et l'Australie, a formé à ce jour plus de 10 000 agents des forces de l'ordre et spécialistes de la lutte antiterroriste, originaires de 47 pays de la région Asie-Pacifique.

L'Indonésie estime que pour prévenir l'incitation au terrorisme, il est fondamental de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. La nature de ces causes profondes fait qu'il est indispensable de promouvoir le dialogue, la tolérance et la compréhension, mais également de donner aux modérés les moyens de se faire entendre. Nous réaffirmons par ailleurs que le terrorisme ne saurait être associé à une religion, une culture ou un groupe en particulier. Aucune religion ou doctrine religieuse n'encourage ni n'incite à commettre

des actes de terrorisme. Aucune ne doit être représentée comme telle.

À cet égard, la communauté internationale doit s'employer davantage à rejeter la catégorisation d'un groupe, d'une religion ou d'une civilisation en particulier. Nous devons promouvoir la tolérance mutuelle, la coexistence ainsi que le respect des cultures et religions des uns et des autres. À cette fin, nous devons tous contribuer à renforcer la pratique du dialogue, de la concertation et de la coopération.

Enfin, l'Indonésie s'engage à continuer de faire part de son expérience et de ses réflexions sur la façon dont la lutte contre le terrorisme doit être menée efficacement dans l'intérêt de notre avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Pakistan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je tiens également à vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour le leadership dont vous avez fait montre en organisant le présent débat. J'exprime aussi notre gratitude au Secrétaire général pour l'exposé complet et instructif qu'il a présenté ce matin.

Afin de prévenir et d'éliminer le terrorisme international, il est indispensable de mettre en œuvre des réponses plus globales. Il est nécessaire que non seulement les pays où les menaces terroristes sont réelles, mais également la communauté internationale dans son ensemble s'attaquent au terrorisme international.

Même si la situation en ce qui concerne les conditions qui favorisent le terrorisme, les capacités de lutte contre le terrorisme et les moyens disponibles pour les contributions internationales diffère d'un État à l'autre, chaque État doit prendre des mesures en tant que membre responsable de la communauté internationale.

Quelles sont les mesures disponibles auxquelles peuvent recourir les États qui ont des difficultés à mobiliser les ressources et à améliorer leur capacité à prendre des mesures concrètes? Nous pensons que même ces États-là peuvent faire des efforts, par exemple en réglant les problèmes socioéconomiques latents susceptibles de favoriser l'extrémisme et en nouant un dialogue avec les pays voisins et la société civile. Par ailleurs, les États qui sont parvenus à obtenir des

résultats avancés peuvent faire part de leur expérience à d'autres États afin de les aider à améliorer leur capacité.

En plus de renforcer ses propres capacités, le Japon mène des dialogues bilatéraux et multilatéraux ainsi que des consultations. Nous faisons bon usage de notre propre savoir-faire et des enseignements tirés de ces activités. Nous faisons également des contributions internationales en déployant des experts et en organisant des séminaires, en particulier en Asie du Sud-Est, en mettant l'accent sur des domaines comme le contrôle de l'immigration, la sécurité aéronautique et maritime, la coopération en matière de répression et la lutte contre le financement du terrorisme. Nous sommes fermement convaincus que chaque État doit inclure la lutte contre le terrorisme dans son propre programme politique pour que nous puissions mettre en œuvre les efforts de lutte internationale contre le terrorisme.

Je voudrais maintenant parler de l'action que nous menons pour remédier aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Lors du débat sur la situation en Afghanistan organisé par le Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/PV.6896), nous avons convenu de l'importance de la coopération internationale avec l'Afghanistan dans le but d'établir son autonomie et de ne pas recréer les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Nous pouvons interpréter l'engagement à ne pas laisser ces conditions se perpétuer plus longtemps comme un élément important de l'action antiterroriste internationale. Je pense que tous les États Membres doivent y prendre une part plus active.

À cet égard, le Japon a accueilli la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan en juillet dernier pour contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de ne pas laisser l'Afghanistan redevenir un terrain fertile pour le terrorisme. Nous en assurons le suivi. Nous sommes également engagés depuis longtemps dans les efforts visant à parvenir à un accord définitif dans le processus de paix de Mindanao, où un accord-cadre a été signé en octobre. C'est ainsi que nous avons contribué à diverses mesures visant à éliminer les conditions favorisant la propagation du terrorisme dans plusieurs régions.

Puisque l'une des priorités de l'action antiterroriste internationale doit être la lutte contre le financement du terrorisme, il est nécessaire que la communauté internationale fasse davantage d'efforts pour résoudre ce problème. Le Japon se félicite du fait qu'une réunion spéciale du Comité contre le terrorisme sur la prévention et la suppression du financement du terrorisme ait eu

lieu en novembre pour donner aux États Membres de l'ONU et aux organisations concernées la possibilité de dialoguer et de faire part de leurs expériences et des difficultés rencontrées. Le Japon progresse de manière significative, en particulier dans ses efforts destinés à actualiser les mesures de lutte contre le financement du terrorisme abordées à cette réunion.

Le mois de janvier marque le début d'une nouvelle année. Pour que 2013 soit une année décisive en termes d'action antiterroriste internationale, ce débat public est l'occasion idéale d'examiner les efforts passés et de réaffirmer les futurs objectifs de l'action antiterroriste internationale, ainsi que les mesures à prendre à cet égard. J'espère que le débat d'aujourd'hui pourra servir de tremplin à tous les États Membres pour réaffirmer l'importance d'une approche globale et adopter d'autres mesures positives concernant l'action antiterroriste internationale.

Le Japon continuera de prendre toutes les mesures possibles en faveur de l'action antiterroriste internationale, et de coopérer activement aux efforts du Conseil de sécurité et des entités compétentes des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous exprimons aussi notre reconnaissance pour avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur cet important sujet.

Actuellement, le terrorisme constitue le défi le plus pressant à la paix et à la sécurité internationales. C'est un fléau qui sape la paix, la démocratie et la liberté, et qui met en danger les fondements des sociétés démocratiques. Il s'agit d'une menace mondiale qui ne connaît pas de frontière, de nationalité, d'origine ethnique ou de religion. Il existe peu de régions dans le monde qui n'aient été frappées par le terrorisme.

Mon pays, l'Inde, est lui-même confronté au fléau du terrorisme depuis plus de 25 ans. En effet, l'ensemble de notre région, l'Asie du Sud, est ravagée par les activités des principaux terroristes de la planète, à savoir Al-Qaida, Lashkar e Toiba, Jamaat-ud-Dawa, et certains éléments des Taliban, entre autres. Le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation constituent toujours un sérieux défi à la paix, au progrès et à la prospérité dans la région.

Au fil des ans, la configuration visible du terrorisme international a considérablement changé. À l'heure de la mondialisation, les terroristes ont eux aussi une dimension et des activités mondialisées. Ils recrutent dans un pays, recueillent des fonds dans un autre et opèrent dans d'autres encore, menant ainsi une guerre asymétrique contre la communauté internationale.

Le lien véritable des terroristes avec la criminalité transnationale organisée et le trafic d'armes est maintenant bien établi. Le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue, la piraterie et le commerce illicite des armes sont interconnectés au sein d'un réseau complexe de liaisons dangereuses. Il existe en outre le risque croissant que des armes de destruction massive de différents types tombent aux mains de terroristes. L'utilisation abusive du cyberspace et des technologies qui s'y rapportent par les terroristes et leurs adeptes est également une question de plus en plus préoccupante.

L'Inde condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Aucune cause, aucun grief ne saurait justifier le recours au terrorisme. L'Inde est en première ligne de l'action antiterroriste internationale et prend part à toutes les grandes initiatives menées contre le terrorisme international, notamment le Groupe d'action financière.

J'ai eu le privilège de présider le Comité contre le terrorisme au cours des deux dernières années. Nous nous sommes efforcés d'insuffler une nouvelle dynamique aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et de promouvoir une culture de tolérance zéro face au terrorisme.

Au cours de cette période, le Comité a tenu trois réunions spéciales auxquelles ont participé l'ensemble des Membres de l'ONU et des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Le Comité a tenu une réunion spéciale à New York en septembre 2011 pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité; au cours de cette réunion, il a approuvé à l'unanimité une approche de tolérance zéro face au terrorisme dans son document final. Le Comité a organisé une autre réunion spéciale à New York en novembre dernier, axée sur la prévention et la suppression du financement du terrorisme, avec la participation d'organismes spécialisés – Groupe d'action financière (GAFI), organismes régionaux du type GAFI, Fonds monétaire international et Banque mondiale. La réunion a énormément aidé à faire la lumière sur la question du

financement du terrorisme, qui se trouve au cœur de la résolution 1373 (2001).

Nous appuyons pleinement tous les efforts visant à renforcer la coopération internationale et régionale et, plus important, à aider à garantir la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment 1373 (2001) et 1624 (2005). Nous appuyons aussi la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de façon intégrée dans ses quatre piliers. Nous pensons que les mesures d'application de la loi mises à part, l'aspect prévention importe aussi. Le développement, l'éducation, l'intégration sociale, la tolérance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme sont partie intégrante d'une telle approche.

L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle majeur dans la lutte contre le terrorisme, facilitant l'assistance technique et le renforcement des capacités des États Membres. Le succès de la lutte contre le terrorisme va de pair avec les progrès dans le renforcement de la coopération antiterroriste et l'échange d'informations aux niveaux international, régional et sous-régional. Un grand nombre de complots terroristes peuvent être déjoués grâce au partage de l'information et à une coopération internationale efficace.

Nous avons été témoins d'importants progrès aux niveaux international et régional, notamment la création récente du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Il nous faut appliquer plus largement certaines des idées concrètes émanant de ces deux processus.

Malgré les progrès enregistrés jusqu'à présent, l'action menée par la communauté internationale continue de se heurter à de nombreux obstacles, le premier étant la nécessité de lever les ambiguïtés morales et juridiques qui permettent aux terroristes de bénéficier d'une aide et de gagner en légitimité. Les progrès au titre de l'assistance juridique mutuelle et des cas d'extradition sont encore dispersés et doivent être pleinement intégrés dans l'action régionale et internationale de lutte contre le terrorisme. Il nous faut renforcer les mesures d'application de la loi pour détruire les caches des terroristes, assécher les flux financiers et démanteler les réseaux de soutien. Les mécanismes mis au point pour regrouper les ressources et les connaissances de la communauté internationale doivent être renforcés et rendus plus efficaces.

L'Inde est depuis toujours convaincue que l'Organisation des Nations Unies doit aussi renforcer le

cadre normatif de sa stratégie antiterroriste en adoptant une convention générale sur le terrorisme international. Je suis tout à fait d'accord avec mon ami Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala, qui a mis l'accent tout à l'heure sur la nécessité d'une telle convention et sur la valeur ajoutée que représenterait son adoption rapide. Je ne peux que reprendre à mon compte les paroles du Secrétaire général, qui a affirmé ce matin que le moment est venu d'adopter une convention générale sur le terrorisme international.

La lutte contre le terrorisme doit être soutenue sans trêve et menée sur tous les fronts. La communauté internationale ne peut se permettre d'adopter des approches sélectives s'agissant de lutter contre les groupes terroristes ou de démanteler l'infrastructure du terrorisme. Le terrorisme, c'est un monstre du type Frankenstein. Le recours au terrorisme en tant qu'instrument de politique d'État est un choix à courte vue. En effet, ceux qui y ont recours en ont eux-mêmes toujours beaucoup souffert, donnant raison au vieil adage qui dit que ceux qui vivent par l'épée meurent par l'épée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public sur la lutte contre le terrorisme.

Il existe une sorte d'écosystème spécifique qui donne naissance au terrorisme. Le terrorisme est ancré dans la haine, nourri par l'instabilité et l'appui de l'État, puis inculqué à la génération suivante. Chaque bombe qui explose au bas-côté de la route, chaque attentat suicide et chaque acte de terrorisme trouve son commencement dans des mots et des pensées de haine. Il commence par les sites Web d'Al-Qaida qui transforment ceux qui commettent des attentats-suicide en héros du jihad. Il commence par les camps d'été du Hezbollah qui mettent à contribution les arts et l'artisanat pour glorifier le martyr et apprendre aux enfants comment fabriquer des bombes. Il commence par les déclarations des dirigeants du Hamas comme Atallah Abu Al-Subh, qui a affirmé dernièrement à la télévision publique palestinienne que « les Juifs sont la nation la plus ignoble et la plus méprisable qui puisse ramper sur la face de la Terre ». Voilà le poison qu'on injecte chaque jour aux populations au Moyen-Orient.

Je voudrais donc saisir l'occasion du présent débat pour poser une simple question : comment devons-nous vraiment lutter contre le terrorisme?

Certes, nous devons combattre les terroristes partout où ils cherchent à frapper. Certes, nous devons attaquer les infrastructures terroristes et pourchasser ceux qui appuient et financent le terrorisme. Mais, pour bien lutter contre le terrorisme, il faut aussi commencer par perturber l'écosystème de l'extrémisme dans lequel s'épanouit la terreur, ce qui signifie promotion de l'éducation et de l'enseignement de la paix, et non pas de la haine, compréhension mutuelle et non pas martyre, condamnation de l'incitation et de toutes les formes de terrorisme, même quand cela est politiquement incorrect.

Nous sommes loin, trop loin de cette réalité. Dans de trop nombreux coins de la planète, les extrémistes ont eu la possibilité de préparer la génération qui suit. Ici même, au Conseil, certains États justifient certains actes terroristes et condamnent d'autres.

Le Comité contre le terrorisme, le Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont affiliées et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) restent tous des éléments essentiels de l'action mondiale menée pour isoler les terroristes et les priver des moyens de nuire. Israël salue le travail qu'effectuent les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies a élargi son action de lutte antiterroriste au cours de la dernière décennie, en particulier en coordonnant et en fournissant une assistance technique aux États Membres.

Israël est fier d'être un partenaire et un donateur actif dans le cadre de cette action. Nous continuons de partager les connaissances et l'expérience accumulées au cours des années de lutte contre le terrorisme. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et, à cette fin, nous avons présenté dernièrement notre rapport périodique, conformément à la résolution 1540 (2004). Nous appuyons aussi la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les quatre piliers de la Stratégie doivent être considérés comme un tout.

Israël coopère étroitement avec de nombreux États et organisations régionales pour renforcer la coopération antiterroriste dans des domaines allant de la sécurité aérienne à la protection des frontières, en passant par le financement du terrorisme. Ces

activités illustrent notre conviction fondamentale que le terrorisme ne peut être effectivement contrôlé que par la coopération internationale. Aucun État ne peut mener, seul, cette lutte.

Il faut un réseau pour abattre un autre réseau. Le défi que nous devons relever prend de l'ampleur du fait qu'il est de plus en plus lié à des réseaux de contrebande, de criminalité transnationale et de terrorisme. Ayman Juma a été inculpé dernièrement par un tribunal des États-Unis pour avoir essayé d'introduire 85 tonnes de cocaïne aux États-Unis et pour le blanchiment de 850 millions de dollars pour le compte d'un cartel de drogues mexicain. Il a reçu une commission de 14 % pour ses efforts au nom de ses patrons, l'organisation terroriste du Hezbollah. Juma est l'un des milliers d'agents d'un réseau du Hezbollah qui s'étend de l'Afrique de l'Ouest au Moyen-Orient, à l'Amérique latine et à l'Europe. Ce réseau criminel mondial finance les activités terroristes du Hezbollah et fournit le soutien logistique nécessaire pour les mener.

Ne nous leurrions pas. Il existe un lien direct entre la poudre de cocaïne importée illégalement depuis l'Amérique latine et la poudre à canon utilisée dans les armes du Hezbollah au Liban.

Les criminels ne sont pas les seuls soutiens des terroristes. De nombreux États – dont certains sont représentés dans cette salle – travaillent la main dans la main avec eux, à commencer par l'Iran. Sur tout le continent africain, les armes iraniennes sont désormais l'outil privilégié auquel recourent certains des insurgés ou terroristes les plus sanguinaires de la région.

À Gaza, l'Iran finance, entraîne et arme le Hamas, le Jihad islamique et d'autres terroristes, leur fournissant les capacités de frapper les plus grandes villes d'Israël. Les dirigeants politiques et militaires iraniens se vantent d'apporter cette assistance aux terroristes. Le chef du Jihad islamique à Gaza a déclaré en novembre dernier que le monde entier savait que l'Iran était la source principale de leurs armes.

L'Iran a également aidé le Hezbollah à accroître son arsenal à des niveaux jamais atteints, stockant au Liban 50 000 missiles meurtriers, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Ces missiles peuvent atteindre tout le territoire israélien et aller bien au-delà.

Le Hezbollah entrepose sciemment ses armes dans des zones où se trouvent des civils. Le mois dernier, un grand entrepôt d'armes du Hezbollah a explosé dans le village libanais de Tair Harfa, à tout juste 300 mètres

d'une école. Pour le Hezbollah et l'Iran, les Libanais sont plus précieux comme boucliers humains que comme êtres humains.

Nous sommes confrontés à une perspective effrayante, les importants stocks d'armes chimiques d'Al-Assad pouvant bientôt tomber entre les mains du Hezbollah au Liban. C'est aujourd'hui, et non demain, que le Conseil doit agir. Nous avons la responsabilité d'empêcher les armes les plus dangereuses du monde de se retrouver dans les mains des acteurs les plus dangereux du monde.

Le Conseil ne saurait fermer les yeux devant ces États qui encouragent, appuient et arment les terroristes. La communauté internationale doit exiger qu'ils rendent des comptes pour la violence qu'ils sèment et les vies qu'ils ont volées.

Nous avons, dans cette salle, adopté de très, très nombreuses résolutions au titre de la lutte mondiale contre le terrorisme. Nos efforts collectifs ne peuvent s'arrêter là. Les voix des victimes du terrorisme nous interpellent; elles exigent de notre part une action concertée.

Nous devons chaque jour insuffler la vie à ces mots couchés sur le papier. Nous devons être déterminés; nous devons être forts. Nous devons, comme Churchill l'a dit, rechercher « la victoire, si longue et difficile que soit la route qui y conduise ». Nous n'aurons de cesse que les idéologies malfaisantes qui alimentent le terrorisme ne soient réduites à des reliques du passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Pakistan d'avoir convoqué le présent débat public sur cette question très importante qui touche le monde entier et influe sur la paix et la sécurité internationales. La présente séance nous donne une occasion opportune de réfléchir au combat international contre le terrorisme et de contribuer à renforcer la visibilité de l'ONU à cet égard.

Ma délégation continue d'appuyer l'approche qui place l'ONU au centre des efforts multilatéraux de lutte contre le terrorisme, car nous restons convaincus qu'aucun pays ne peut relever ce défi seul et que le terrorisme ne peut être vaincu par des moyens militaires.

L'Afrique du Sud estime que les efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme

doivent aborder toutes les préoccupations collatérales, notamment le développement. Nous avons toujours insisté sur le fait que les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies doivent être mis en œuvre de manière équilibrée et intégrée. La Stratégie, comme l'a confirmé le Colloque de haut niveau sur la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste organisé par le Secrétaire général en 2011, reste le dispositif international le plus crédible et le plus pertinent de la lutte contre le fléau mondial du terrorisme à bénéficier d'un appui politique massif de la part de tous les États Membres.

Outre les progrès réalisés pour prévenir et combattre le terrorisme, et les mesures pour renforcer les capacités des États à cet effet, une approche équilibrée suppose des efforts et un engagement renouvelés de la part de la communauté internationale pour éliminer les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Il est urgent que la communauté internationale et l'ONU intensifient leurs efforts pour régler les conflits de longue date, conformément au droit international et au droit international des droits de l'homme, et adopter des stratégies qui restreignent l'exclusion politique et rejettent toute marginalisation socioéconomique.

Une approche équilibrée des efforts antiterroristes suppose que la communauté internationale demeure inébranlable dans sa détermination à veiller à la réalisation rapide et intégrale des objectifs de développement, de manière à éliminer la pauvreté et à promouvoir une croissance économique soutenue, ainsi que le développement durable et la prospérité mondiale pour tous. Compte tenu du climat économique et financier actuel, la communauté internationale doit renforcer ses programmes en faveur du développement et de l'inclusion sociale, notamment s'agissant du chômage des jeunes, car de telles initiatives peuvent contribuer à réduire la marginalisation, diminuer l'attrait potentiel de l'extrémisme et ralentir le recrutement par des groupes terroristes.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la défense des droits de l'homme ne doit pas être considérée comme un obstacle à une lutte efficace contre le terrorisme, mais comme un élément essentiel de toute stratégie antiterroriste viable. Renforcer le dispositif juridique international, l'état de droit et le système de justice pénale constitue le fondement même de notre approche commune de la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, la promotion et la défense des droits de l'homme pour tous sont déterminantes

pour toutes les composantes de la Stratégie. Ces deux volets doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'examen de la question de la défense des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Ce domaine exige un regain d'attention compte tenu des préoccupations exprimées par la Haut-Commissaire s'agissant de l'érosion du droit à une procédure régulière, notamment celle liée aux régimes individuels de sanctions du Conseil de sécurité et à d'autres pratiques qui entravent le droit à un procès équitable dans le contexte de la lutte antiterroriste.

À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite des améliorations apportées au mandat du Médiateur et de l'institutionnalisation de la clause d'extinction, car cela constitue un pas vers une normalisation des procédures régulières, et mon pays renouvelle tout son appui au travail du Bureau du Médiateur. Le Bureau du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste vient compléter tous les efforts de lutte contre le terrorisme et doit bénéficier d'un soutien sans réserve. Il contribue à une approche équilibrée et intégrée en assurant la liaison avec toutes les parties prenantes concernées.

Les initiatives conjointes de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme actuellement en cours devraient être renforcées davantage afin de synchroniser et de concrétiser le programme de l'ONU relatif à la mise en œuvre des mesures mondiales de lutte contre le terrorisme. Une telle approche contribue de manière importante à l'utilisation optimale des ressources et des capacités. La communauté internationale doit maintenir sa cohésion dans la lutte mondiale contre le terrorisme et préserver le rôle charnière de l'ONU à cet égard. Il convient d'éviter que les initiatives de l'ONU fassent double emploi et il faut veiller à ce que l'attention et les ressources restent axées sur les efforts multilatéraux.

En outre, lutter contre le financement du terrorisme est une composante cruciale d'une stratégie antiterroriste complète. Bien que cela exige une action collective de tous les États, c'est également un domaine où la coopération entre États en matière de renforcement des capacités fait cruellement défaut. Dans ce contexte, nous accueillons très favorablement la récente initiative de collaboration visant à tirer profit des savoir-faire et de

la portée des structures de l'ONU et d'autres organismes régionaux et subrégionaux pour améliorer la capacité des États d'empêcher leurs systèmes financiers de servir de sources ou de canaux d'acheminement à l'appui matériel et financier aux auteurs d'actes de terrorisme.

Les efforts louables de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme doivent être menés avec le soin, la planification et la clairvoyance qui s'imposent. Nous n'oublions pas que l'absence de réponse adaptée ou de volonté politique suffisante pour régler les conflits complexes et de longue date aura un effet négatif sur notre action collective pour éliminer le terrorisme. Nous sommes témoins des conséquences imprévues de la prolifération des armes dans la région du Sahel, suite à l'action récente de la communauté internationale dans la sous-région. Cela a entraîné une résurgence des réseaux terroristes et a rendu les pays de la région instables et plus vulnérables à la menace du terrorisme. Les situations de ce type doivent être évitées à l'avenir.

Il est important que la communauté internationale, et l'ONU en particulier, mettent l'accent sur les causes profondes du terrorisme, ainsi que sur les facteurs qui contribuent à enflammer les passions et le ressentiment, lesquels peuvent favoriser l'incitation et la propagation de ce fléau dans différentes régions du monde. Une telle réflexion devrait en outre souligner le besoin de régler la situation politique des populations vivant sous occupation et la nécessité de faire preuve de volonté politique pour régler les conflits de longue date.

Pour terminer, je voudrais indiquer que, dans le plan d'action que nous avons collectivement adopté en 2006, nous nous sommes engagés à tout mettre en œuvre pour parvenir à une convention générale sur le terrorisme international, qui comblerait également les lacunes éventuelles du système juridique international actuel, tout en encourageant les États Membres à devenir parties aux conventions et protocoles internationaux existants. Nous croyons que l'adoption d'une convention générale ne peut plus être reportée à une date ultérieure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter votre grand pays, le Pakistan, pour son accession à la présidence du

Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous vous souhaitons un plein succès.

Le Venezuela s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela est déterminée à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Dans ce contexte, elle réitère catégoriquement sa condamnation de la commission d'actes de terrorisme, compte tenu de leurs conséquences négatives sur la paix et la sécurité internationales et sur les droits de l'homme.

Le Venezuela est aux premières lignes de la lutte contre ce terrible fléau, comme l'indiquent le nombre de traités et conventions auxquels nous avons souscrit, ainsi que les politiques nationales fructueuses adoptées par notre gouvernement.

Le Venezuela a approuvé une série d'instruments juridiques qui mettent en place des mesures de contrôle, de prévention et de surveillance de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux. En mai de l'année dernière, nous avons promulgué la loi organique contre la criminalité organisée et le financement du terrorisme en vue de prévenir, d'examiner, de poursuivre et de pénaliser les délits liés au crime organisé, en mettant un accent particulier sur le financement du terrorisme.

Le Venezuela s'est associé à toutes les initiatives prises dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme. Cet instrument politique important reconnaît, conformément à la Charte des Nations Unies et aux conventions et traités internationaux pertinents, que la lutte contre ce grave fléau relève de la responsabilité primordiale des États Membres. La Stratégie stipule également que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le cadre de la coopération, conformément aux arrangements internationaux et régionaux en vigueur et dans le respect des normes du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Venezuela approuve cette approche holistique.

Le terrorisme prend divers formes et manifestations, dont l'une des plus abominables est le terrorisme d'État. À cet égard, il faut souligner que tous les États doivent respecter rigoureusement et sans réserve leurs obligations internationales. Le terrorisme est non seulement le fait d'agents non étatiques agissant

en coulisse, mais également d'États qui le pratiquent à découvert. Certaines puissances impériales pratiquent le terrorisme d'État et le justifient en invoquant la sécurité nationale. Il faut condamner le terrorisme d'État car il enfreint la souveraineté des nations, nie le droit international et viole massivement les droits de l'homme.

Le cas palestinien met au jour la politique de deux poids, deux mesures de certains pays dans leur lutte présumée contre le terrorisme. L'agression militaire d'Israël, Puissance occupante, prive les Palestiniens de leurs vies, de leurs terres, de leur liberté, de leur histoire, de leur identité et, surtout, de leur dignité. Le blocus, les agressions et menaces militaires contre les Palestiniens de la bande de Gaza et la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie par la Puissance occupante violent non seulement le droit international et les résolutions adoptées par l'ONU, mais sont également l'expression concrète du terrorisme d'État. Le silence et l'inaction du Conseil de sécurité face à ces pratiques sont déplorables.

La Stratégie antiterroriste mondiale appelle les États à dissuader les groupes de recourir au terrorisme et à refuser de fournir aux terroristes les moyens de mener leurs activités, et elle les exhorte à ne pas appuyer les groupes terroristes et à respecter les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Conformément aux dispositions contenues aux paragraphes 2 et 3 du plan d'action figurant en annexe à la résolution 60/288 intitulée « La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies », le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela réitère auprès du Gouvernement des États-Unis sa demande d'extradition du terroriste bien connu Luis Posada Carriles pour sa responsabilité directe dans l'attaque menée contre l'aéronef de Cubana de Aviación en octobre 1976. Comme on s'en souviendra, cet attentat terroriste a causé la mort de 73 citoyens cubains, dont la plupart étaient des athlètes qui avaient pris part à une compétition au Venezuela. Cette demande du Gouvernement bolivarien a été appuyée à maintes reprises par le Mouvement des pays non alignés, comme l'indique le paragraphe 380 du document final (NAM 2012/Doc.1/Rev.2) du seizième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement tenu à Téhéran (République islamique d'Iran) du 26 au 31 août 2012.

Le Venezuela souligne également l'importance du paragraphe 382 de ce document où les dirigeants du

Mouvement des pays non alignés ont rejeté la protection offerte par les autorités des États-Unis aux citoyens vénézuéliens Raúl Díaz Peña, José Antonio Colina et Germán Rodolfo Varela, accusés et condamnés pour avoir commis des actes de terrorisme au Venezuela contre les sièges des missions diplomatiques de la Colombie et de l'Espagne en 2003. Cette conduite viole les instruments internationaux en vigueur en la matière, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux mesures destinées à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Dans la résolution 60/288 de l'Assemblée générale, du 8 septembre 2006, et la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, du 28 septembre 2001, entre autres résolutions, les États ont exprimé leur volonté de coopérer pleinement à la lutte contre ce fléau en vue de localiser, selon le principe d'extradition et de jugement, tous ceux qui appuient et facilitent des actes de terrorisme, participent à leur financement, leur planification, leur préparation ou leur commission, de leur refuser un sanctuaire et de les traduire en justice.

Enfin, je voudrais terminer en disant que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans la transparence afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je félicite le Pakistan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et le remercie d'avoir choisi ce thème important pour le débat d'aujourd'hui.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées plus tôt par les représentants de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Égypte au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La lutte contre le terrorisme, en particulier contre la menace posée par Boko Haram, demeure une très haute priorité pour le Nigéria. Vu la complexité et la nature changeante de cette menace et la diversité des conditions qui favorisent la propagation du terrorisme, il faut une riposte globale, multiforme et durable aux niveaux national, régional et mondial. Les terroristes exploitent l'instabilité qui règne dans certaines régions du monde et exploitent les nouvelles technologies, en utilisant notamment les téléphones portables et Internet pour élargir leurs réseaux, collecter des fonds, recruter

de nouveaux membres et propager leurs idéaux. Le monde doit relever ce défi.

Le Nigéria a pris certaines mesures pour lutter efficacement contre la menace représentée par Boko Haram et d'autres menaces liées au terrorisme dans notre pays. La loi sur la prévention du terrorisme et la loi sur l'interdiction du blanchiment d'argent promulguées en 2011 visent non seulement à endiguer la propagation de ces fléaux, mais également à neutraliser toutes les menaces terroristes au Nigéria. Ces lois prévoient des mesures pour prévenir, interdire et combattre le terrorisme, y compris le financement du terrorisme. Le projet d'amendement de la loi sur la prévention du terrorisme présenté en décembre 2012 vise à renforcer le régime de sanctions et le cadre juridique, tout en mettant en place des mécanismes utiles pour la défense des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre cette menace.

Nous avons également adopté une stratégie antiterroriste à trois volets qui repose sur les principes suivants. Premièrement, elle prend en compte les revendications sociales et économiques, promeut le dialogue politique et religieux et renforce les capacités des services chargés de l'application des lois pour lutter contre toutes les menaces terroristes. Deuxièmement, elle restructure le secteur bancaire et renforce les organes institutionnels, y compris le bureau du coordinateur national de la lutte contre le terrorisme et la cellule nationale de renseignement, qui jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme. Elle prévoit également la signature de traités régionaux relatifs à la lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, en mars, le Nigéria accueillera un atelier régional de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. Ce projet sous-régional devrait encourager les États Membres, les organisations internationales, les associations de la société civile et d'autres acteurs régionaux à œuvrer de concert en vue de la réalisation de leur objectif commun qui est de lutter contre la menace du terrorisme. Le Nigéria est également membre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, ainsi que de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Nous allons œuvrer au sein de ces instances en vue de la réalisation de notre objectif commun, à savoir réduire les risques et les dangers posés par les mouvements et organisations terroristes.

Il est évident qu'une coopération étroite entre les États Membres s'impose, en tant que condition préalable et stratégie efficace en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Le plus grand défi consiste à trouver des moyens de préserver la coopération internationale, en dépit des divergences de vues entre les différents pays s'agissant de leur perception de cette menace. Ma délégation salue la contribution irremplaçable et inestimable des Nations Unies aux efforts mondiaux de lutte contre le fléau du terrorisme.

Dans le même temps, nous voudrions mettre en relief les liens qui existent entre le terrorisme et l'extrémisme, l'analphabétisme, la pauvreté, la mauvaise gouvernance et les violations des droits de l'homme et souligner qu'il faut toujours prendre en considération ces facteurs dans la formulation des stratégies antiterroristes. Par conséquent, ma délégation appelle à l'élaboration et à l'adoption de stratégies à long terme fondées sur la coopération sous-régionale, régionale et internationale afin de renforcer les mesures nationales et d'aider les différents gouvernements confrontés à des menaces terroristes à lutter efficacement contre ce fléau, tout en suivant les meilleures pratiques établies, notamment le respect des droits de l'homme. Nous estimons donc que la lutte contre le terrorisme doit, autant que possible, tenir compte des circonstances et des contextes particuliers dans lesquels elle est menée.

Le Nigéria continuera à coopérer avec les Nations Unies concernant le problème du terrorisme dans notre pays. À cet égard, nous coopérerons avec les organismes compétents des Nations Unies et le Conseil de sécurité pour coordonner nos activités et veiller à ce que les efforts visant à éradiquer l'extrémisme et la violence terroriste soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Représentant permanent du Pakistan de la compétence avec laquelle il dirige les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois et le remercier d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, à savoir l'Australie, l'Argentine, la République de Corée, le Luxembourg et le Rwanda. Je suis convaincue qu'ils apporteront des contributions importantes à ses travaux.

Le Kazakhstan n'a cessé de prôner le renforcement de la sécurité mondiale par le biais des efforts des Nations Unies et de la communauté internationale visant à combattre le terrorisme international.

Aucune activité terroriste ne saurait être justifiée; et le terrorisme ne saurait être associé à aucune nationalité ou religion. Le terrorisme porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité internationales et au développement durable dans le monde. Le terrorisme est une entreprise criminelle. Derrière la rhétorique des groupes terroristes se cachent des activités criminelles qui sapent les fondements de la société.

Nous sommes convaincus qu'aucun pays du monde ne peut relever seul les défis de notre époque, en particulier celui du terrorisme. Par conséquent, nous attachons beaucoup d'importance à l'établissement des liens de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et nous appuyons concrètement tous les efforts internationaux et régionaux déployés à cette fin.

Nous préconisons la poursuite de la mise en œuvre des principales dispositions de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies aux niveaux national et régional. L'adoption, en 2011 dans la ville d'Achgabat, du Plan d'action conjoint pour la mise en œuvre de la Stratégie en Asie centrale fut un pas concret dans cette direction. Ce plan est le fruit des efforts conjoints consentis par les pays de la région, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. En 2012, une réunion consultative s'est tenue à Almaty, avec l'appui de mon gouvernement, pour discuter des moyens de mettre en œuvre le Plan en collaboration avec les principales organisations régionales.

Le Kazakhstan participe activement aux travaux du centre antiterroriste de la Communauté d'États indépendants et de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, ainsi qu'aux efforts de l'Organisation du Traité de sécurité collective en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Mon pays prend également des mesures antiterroristes, conformément au plan d'action du Partenariat contre le terrorisme de l'OTAN. En outre, nous sommes actuellement en dialogue constant et collaborons avec l'Union européenne.

La Déclaration d'Astana sur la prévention du terrorisme, adoptée lors d'une conférence, a réaffirmé l'engagement des pays participants et des

États partenaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à lutter contre le fléau que représente le terrorisme.

Nous appuyons les efforts de la communauté internationale visant à lutter contre la menace du terrorisme nucléaire. Nous attachons une grande importance à la coopération internationale et à la mise en œuvre de mesures visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et à éviter qu'elles ne tombent dans les mains de terroristes. En raison de cela, mon gouvernement a organisé une conférence sur l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, en mettant l'accent sur la lutte contre le financement du terrorisme. Nous avons également organisé la première réunion du Groupe de mise en œuvre et d'évaluation.

Au niveau national, dans le cadre de la Stratégie du Kazakhstan à l'horizon 2050, adoptée cette année, nous avons commencé à élaborer un nouveau programme national pour lutter contre l'extrémisme religieux et le terrorisme. Ce programme sera en grande partie consacré à la coopération régionale et internationale, à l'amélioration de la législation nationale relative à la lutte antiterroriste, y compris les questions liées à la fourniture d'une aide aux victimes d'attentats terroristes, et à la prévention du terrorisme.

Le terrorisme, comme l'expérience le montre, ne peut être totalement éliminé par la force seulement. C'est pourquoi nous considérons qu'il est nécessaire de promouvoir un développement économique durable et l'éducation. Nous voulons encourager l'élimination, la plus complète possible, des conditions qui favorisent les situations de conflit dans chaque région et créer de nouveaux mécanismes fiables pour apaiser les tensions sociales, ethniques et religieuses. Dans ce contexte, mon pays entend tirer parti des avantages offerts par la tribune interactive du Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles pour créer un nouveau lieu d'échange en vue de régler les conflits à motivation religieuse.

Une réunion ministérielle du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan se tiendra à Astana en avril afin de faire des propositions concrètes pour faire reculer la menace du terrorisme dans l'ensemble de la région. Nous ne doutons pas que ce forum contribuera de manière considérable au processus de règlement politique en Afghanistan et de reconstruction et d'intégration régionale de ce pays.

Nous vivons à l'époque d'Internet et des technologies de pointe, avec un flux d'informations colossal. Il est regrettable que ces nouveaux moyens d'information soient utilisés par des organisations terroristes et extrémistes pour propager leur idéologie destructrice. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par la Fédération de Russie et la Chine pour mettre en place un mécanisme visant à garantir la sécurité internationale de l'information.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant de commencer ma déclaration, de féliciter le Pakistan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et de vous remercier pour cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'aimerais tout d'abord remercier le Pakistan, qui assume actuellement la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir instauré ce débat sur la nécessité d'adopter une approche globale de la lutte contre le terrorisme. Le Canada condamne avec force les attentats meurtriers perpétrés le 10 janvier au Pakistan, qui ont fait de nombreuses victimes innocentes. Au nom de tous les Canadiens, nous offrons nos plus sincères condoléances aux familles et amis des personnes tuées.

(l'orateur reprend en français)

Le Canada souligne que tous les États sont tenus en permanence d'empêcher des groupes terroristes de recevoir un entraînement sur leur territoire et de franchir des frontières internationales pour mener des opérations dans d'autres États. Cette obligation s'applique dans une mesure égale aux pays de la région du Sahel et la Corne de l'Afrique, à l'Iran, au Liban, en Cisjordanie et à Gaza et au Pakistan.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada a récemment ajouté les Forces Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique à sa liste d'entités terroristes, lorsqu'il a été déterminé que cette entité avait fourni des armes, des fonds et un entraînement paramilitaire à des groupes terroristes, notamment les Taliban, le Hezbollah libanais, le Hamas, le Jihad islamique palestinien et le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général, ainsi qu'à des réseaux situés en Iraq. En effet, les

réseaux obscurs qui prospèrent dans les régions non gouvernées, au confluent d'acteurs étatiques et non étatiques, doivent être exposés partout où ils cherchent à réaliser leurs ambitions hégémoniques.

Le présent débat arrive à point nommé étant donné les effets déstabilisateurs qui se font actuellement ressentir au Mali. Des groupes armés, dont des organisations terroristes figurant sur la liste du Conseil de sécurité, travaillent de concert pour contrôler une partie de plus en plus grande du territoire, ce qui entraîne des répercussions désastreuses sur le plan humanitaire et pour la dignité des Maliens.

Incontestablement, le terrorisme est un fléau qui touche toutes les nations du monde, sapant les fondements de la civilisation et détruisant la souveraineté populaire à l'échelle de la planète. Il nous incombe de collaborer plus étroitement, unis dans un même but et par notre expérience concrète commune, afin de lutter contre le sectarisme radical qui se manifeste dans la vie des personnes innocentes à la suite d'actes terroristes inqualifiables.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies apporte un précieux soutien à la coopération internationale contre le terrorisme. La Stratégie met en relief notre condamnation commune du terrorisme sous toutes ses formes. Elle nous engage à prendre rapidement des mesures urgentes et exhaustives pour prévenir et combattre le terrorisme à l'échelle mondiale. Le Canada a été très heureux de contribuer au renouvellement de la Stratégie lors de la dernière période d'examen, et il attend avec intérêt l'examen plus approfondi de la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un poste de coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, comme le prévoit la résolution portant sur le renouvellement de la Stratégie (résolution 66/282 de l'Assemblée générale). Nous assumons toujours notre rôle de facilitateur, au nom du Bureau, en ce qui concerne la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Le Canada a lancé sa propre feuille de route nationale de lutte antiterroriste l'année dernière. Notre stratégie vise à empêcher les gens de participer à des activités terroristes; à déceler les activités des personnes qui peuvent constituer une menace terroriste; à priver les terroristes des moyens et des occasions de mener leurs activités; et à intervenir de manière rapide et proportionnée en cas d'activités terroristes afin d'atténuer leurs effets. La lutte contre le financement

du terrorisme est un élément clef de notre approche. Le Canada est un membre fondateur du Groupe d'action financière, le chef de file mondial pour ce qui est de l'établissement des normes régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le Canada s'est efforcé de mettre au point un régime national solide de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes; il apporte régulièrement des ajustements à ce régime afin d'assurer une mise en œuvre complète des normes internationales du Groupe d'action financière.

(l'orateur reprend en français)

Un autre élément important de notre approche consiste à contribuer au renforcement de la capacité des États Membres à lutter contre le terrorisme. Le programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes du Canada fournit une formation importante, de l'équipement, un soutien technique et juridique ainsi qu'une aide en matière de sécurité afin d'aider nos partenaires à prévenir les activités terroristes et à y réagir. Dans ce contexte, le Canada est heureux d'être un membre fondateur du Forum global de lutte contre le terrorisme (FGCT) et le coprésident du Groupe de travail sur le Sahel qui en relève. Le FGCT met à la disposition des membres une tribune orientée vers l'action afin qu'ils puissent travailler ensemble à cerner les lacunes et à mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer la capacité des États à lutter contre le terrorisme.

(l'orateur poursuit en anglais)

Répondre aux besoins des victimes est un élément crucial de l'approche du Canada en matière de lutte contre le terrorisme. La loi visant à décourager les actes de terrorisme contre le Canada et les Canadiens que nous avons adoptée récemment donne aux victimes des moyens d'obtenir justice en veillant à ce que les auteurs d'actes terroristes et les personnes qui les soutiennent, y compris les États, soient tenus responsables de leurs actions. Le respect des droits de la personne et de la primauté du droit encadre l'approche du Canada, soutenant tous les efforts que nous déployons dans le cadre de notre lutte contre le terrorisme.

Le Canada s'engage à tirer parti de nos réussites communes et à contribuer à notre devoir collectif de lutter contre la menace du terrorisme mondial dans toutes ses manifestations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Kafeero (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde sympathie et les condoléances de l'Ouganda au Gouvernement et au peuple pakistanais suite aux récents attentats terroristes.

Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la délégation pakistanaise, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat important. Nous remercions également le Secrétaire général pour son exposé instructif de ce matin.

Le terrorisme constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Le présent débat affirme l'importance du Conseil de sécurité et de sa contribution considérable aux efforts mondiaux de lutte contre cette menace. Les actes de terrorisme aveugles et impitoyables perpétrés dans le monde entier sont un rappel de la vulnérabilité de tous les États.

Le 11 juillet 2010, l'Ouganda a été la cible d'un lâche attentat commis par les terroristes d'Al-Chabab. Cet attentat a fait 78 victimes innocentes et blessé 200 personnes. L'Ouganda continue de subir les menaces de ce groupe et d'autres, notamment l'Armée de résistance du Seigneur et l'Alliance des forces démocratiques qui, comme Al-Chabab, est liée à Al-Qaïda.

L'Ouganda condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous réaffirmons que tous les actes terroristes sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motifs ou les auteurs.

L'Ouganda appuie énergiquement la pleine mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui fournit un cadre efficace de lutte contre le terrorisme. Depuis 1998, le Gouvernement ougandais a adopté plusieurs mesures aux niveaux national, régional et international en vue de prévenir et de combattre le terrorisme local et international.

Au niveau international, nous continuons d'appuyer la pleine application des résolutions et des conventions pertinentes de l'ONU ainsi que des accords internationaux visant à prévenir, combattre et éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Au niveau régional, l'Ouganda a renforcé la coopération par l'intermédiaire de cadres tels

que la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine.

Au niveau national, l'Ouganda a adopté en 2002 une loi contre le terrorisme portant création du cadre juridique qui régit l'action antiterroriste. Il a également pris les mesures nécessaires pour empêcher que son territoire ne soit utilisé pour commettre des actes terroristes transfrontaliers. Nous avons rapidement traduit en justice les personnes ou entités ayant participé à des actes terroristes, notamment celles qui ont participé aux attaques perpétrées en juillet 2010 à Kampala.

L'Ouganda a élaboré et met en œuvre, depuis 2007, une stratégie de sensibilisation de la population qui s'appuie sur un programme d'éducation et de formation en matière de sécurité dirigé par la police. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population aux problèmes de sécurité pour lui permettre de soutenir et d'appuyer les efforts des institutions chargées de faire appliquer la loi et l'encourager à coopérer avec elles afin de garantir la sûreté et la sécurité des zones où elle vit. Nous continuons d'organiser des dialogues sur la lutte contre le terrorisme avec les diverses communautés, notamment dans les écoles, les centres commerciaux et les organisations confessionnelles, ce qui donne à ces communautés l'occasion d'aborder les questions qui les préoccupent, notamment le terrorisme. Notre expérience a montré que ces réunions sont extrêmement importantes pour garantir de bonnes relations entre les communautés et faire comprendre à la population que les mesures de répression sont appropriées et proportionnées. Ces initiatives de lutte contre le terrorisme sont menées sous la direction d'un organisme interinstitutions, ce qui est important pour la synergie et la coordination des efforts et pour créer un esprit d'équipe et garantir une mobilisation et une utilisation efficaces des ressources.

On constate que les réseaux terroristes sont de plus en plus sophistiqués du fait de leur capacité de tirer parti des avantages offerts par les technologies de l'information et des communications, notamment les médias sociaux, et ont des liens avec les réseaux de la criminalité transnationale, qui financent et encouragent leurs activités. Les liens étroits qui existent entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment le blanchiment d'argent, la traite d'êtres humains et le trafic de drogue, sont désormais une

menace pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de certains États.

Puisque le terrorisme et les activités criminelles transnationales profitent des mêmes vulnérabilités et font appel à des acteurs similaires, il faut que l'ONU encourage la mise en œuvre de mesures antiterroristes qui rompent les liens mutuellement bénéfiques et symbiotiques qui existent ou pourraient apparaître.

Nos efforts collectifs doivent viser à priver les terroristes de tout refuge, à éliminer les sources de financement du terrorisme, à réduire la vulnérabilité des États et à renforcer leur niveau de préparation et leur capacité de réaction.

La lutte contre le terrorisme doit accorder une attention prioritaire à la prévention. Une approche globale de la lutte contre le terrorisme doit encourager l'élimination des vulnérabilités fondamentales telles que le dénuement économique et la faiblesse des structures de l'État, et ce, afin d'empêcher véritablement les terroristes de trouver des refuges et des terrains de recrutement, et ainsi de renforcer la capacité des États de conjurer durablement les menaces terroristes.

Notre approche collective doit également mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales et régionales et sur la facilitation de la coopération entre les États. Cela suppose la mise en place d'un système efficace afin de fournir, en matière de renforcement des capacités, une assistance technique adaptée aux besoins des États. À cet égard, il est essentiel de mettre davantage l'accent sur un meilleur partage de l'information, une meilleure planification opérationnelle, ainsi que sur les initiatives qui renforcent les capacités et la coopération régionales en matière de lutte antiterroriste.

Il est crucial de resserrer la coopération entre l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, l'IGAD, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la lutte antiterroriste. Une telle coopération constitue un aspect essentiel et indispensable pour renforcer l'efficacité des mesures antiterroristes.

Enfin, lutter contre le terrorisme dépasse la capacité individuelle de tout État, quel qu'il soit. Si nous agissons ensemble, nous pourrions contrer et combattre ces menaces. Je tiens à réaffirmer la volonté de l'Ouganda de contribuer de manière constructive aux efforts internationaux déployés dans le cadre de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et de donner ainsi à l'Arménie l'occasion de présenter ses vues et de réaffirmer les efforts concertés que nous déployons afin de renforcer le dialogue et la compréhension entre les États, l'ONU et la société civile dans le contexte de la lutte contre le fléau du terrorisme.

Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter mes plus sincères condoléances au peuple pakistanais à la suite des attentats odieux perpétrés la semaine dernière, qui ont coûté la vie à tant d'innocents.

L'énormité de la menace du terrorisme dans le monde et ses répercussions exigent l'adoption d'une approche multidimensionnelle. En outre, la stratégie adoptée en vue de régler ce problème ne peut être appliquée avec succès qu'avec le concours et l'appui coordonné des divers organes et organismes de l'ONU chargés de la lutte antiterroriste et des autres organisations intergouvernementales chargées, elles, de la lutte contre la criminalité transnationale.

Au niveau national, l'Arménie a mis en place une coopération multilatérale efficace au cours des 10 dernières années pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme international. Nous collaborons étroitement avec plusieurs partenaires internationaux et régionaux, notamment le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'OTAN, dans des domaines tels que la réforme juridique, le renforcement des capacités nationales de répression, le contrôle aux frontières et les systèmes de renseignement. Un ensemble d'accords bilatéraux a également été passé avec de nombreux pays.

De manière unilatérale, nous avons adopté des mesures concrètes et efficaces de contrôle des frontières et avons démontré notre ferme volonté d'acquérir la technologie et le matériel nécessaires pour améliorer le régime actuel de sécurité aux frontières. Cependant, la fermeture des frontières que nous partageons avec certains de nos voisins décourage la coopération régionale en matière de sécurité des frontières dans cette zone géostratégique extrêmement sensible.

La sûreté des frontières est particulièrement importante dans les régions instables comme le sud du Caucase, où des conflits n'ayant pas encore trouvé de solution sont devenus une bonne excuse pour accumuler

d'énormes quantités d'armes, très souvent en violation des traités et instruments internationaux en vigueur. Les flux illicites d'armes, de drogue, de groupes terroristes et les activités terroristes demeurent véritablement un sujet de préoccupation à tous les niveaux.

Puisque que le terrorisme est un crime à caractère transnational et que la coopération régionale est insuffisante, nous devons veiller à ce que des éléments radicaux ne tirent pas une nouvelle fois parti de la situation dans notre région pour recruter des terroristes ou se livrer à des provocations. L'Arménie estime par ailleurs que le terrorisme ne doit pas être confondu avec la lutte légitime des peuples pour leur autodétermination. Nous condamnons le recours aux pouvoirs de l'État et aux mercenaires pour empêcher l'exercice du droit inaliénable à l'autodétermination.

Sachant que les conflits prolongés sont parmi les facteurs qui favorisent la propagation du fléau du terrorisme, nous devons, à l'heure où nous nous efforçons de définir une approche globale pour lutter contre ce crime international, encourager la mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation de la population dans les sociétés sujettes aux conflits. La diffusion et la propagation d'un discours de haine au niveau de l'État, que nous continuons malheureusement à entendre dans notre région, est un prélude à l'incitation et au déclenchement du terrorisme. Il faut remplacer ce comportement par la promotion de la tolérance et du dialogue ouvert. Un engagement de ce genre, ainsi que des mesures de confiance, jouent un rôle clef dans la prévention de l'extrémisme et de la radicalisation des sociétés, et représentent la voie à suivre pour faire progresser les objectifs de développement et de sécurité à long terme, que nous nous sommes tous engagés à atteindre.

Enfin, je ne peux qu'être d'accord avec les déclarations des orateurs précédents sur le fait que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est la mission de tous, et que nous avons les outils et la volonté politique pour ce faire. La portée et l'ampleur de ce fléau exigent un degré d'innovation encore plus élevé et une meilleure coordination de nos efforts conjoints dans ce domaine critique.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter une fois de plus les nouveaux membres et souhaiter au Conseil une année productive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Pakistan à la présidence du Conseil de sécurité et par vous exprimer notre gratitude quant à la convocation de cette importante séance pour examiner une question d'une signification et d'une pertinence toute particulières pour mon pays, l'Afghanistan.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre condamnation des attaques terroristes qui ont eu lieu à Quetta et dans la vallée de Swat, causant la mort de plus de 100 personnes innocentes et faisant de nombreux autres blessés. Ces horribles incidents rappellent que le terrorisme est toujours une menace redoutable. C'est pourquoi nous devons tous redoubler d'efforts pour vaincre cette menace.

Ma délégation est heureuse de savoir que le Conseil de sécurité continue de porter une grande attention à la lutte contre le terrorisme. En mai de l'année dernière, le Conseil a tenu une séance de haut niveau sur les menaces à la paix et la sécurité internationales résultant d'actes terroristes (voir S/PV.6765). Le document issu de cette séance a souligné la nature changeante de la menace terroriste et la nécessité d'une réponse mondiale plus énergique à ce problème (voir S/PRST/2012/17). Aujourd'hui, plus que jamais, la lutte contre le terrorisme est conduite d'une manière plus axée sur les résultats, plus équilibrée et plus intégrée.

L'Afghanistan connaît le terrorisme, et en souffre, depuis plus de deux décennies. C'était il n'y a pas si longtemps que le territoire afghan servait à Al-Qaïda et à des groupes affiliés non seulement de base pour commettre des attaques brutales contre le peuple afghan, mais aussi de site d'entraînement pour préparer des attentats terroristes à travers le monde. Au cours des 11 dernières années, depuis la chute des Taliban, l'Afghanistan a accompli d'importants progrès dans sa lutte contre le terrorisme et dans sa transformation en une société plus pacifique, plus stable et plus démocratique.

Malgré les progrès accomplis à ce jour, le terrorisme et l'insécurité demeurent des défis sérieux pour la population afghane. Les effets du terrorisme résultant des attaques contre des civils innocents – hommes et femmes, chefs tribaux et religieux, membres de la société civile et même jeunes écoliers – se font sentir dans toute la société afghane. Le mois dernier, au cours d'un autre lâche attentat, un terroriste se faisant passer pour un négociateur de paix a mené

une attaque suicide contre notre chef du renseignement, M. Asadullah Khalid. Heureusement, la tentative d'assassinat a échoué et M. Khalid est actuellement en train de se rétablir. De tels actes ne pourront en aucun cas affaiblir la détermination des Afghans à vaincre le terrorisme et à réussir dans leur cheminement vers la paix et la prospérité.

Notre approche globale de la lutte contre le terrorisme, qui est au cœur de notre stratégie de sécurité nationale, est mise en œuvre par nos institutions nationales chargées de la sécurité. Au niveau opérationnel, des dizaines de terroristes et de combattants ennemis ont été capturés et traduits en justice. Grâce à la collecte de renseignements, nous avons déjoué des centaines de complots terroristes dans diverses régions du pays. Fonctionnant avec davantage de moyens, nos forces de sécurité se voient confier de plus en plus de missions de combat dans tout le pays, y compris des opérations antiterroristes.

L'insécurité et le terrorisme constituent une menace non seulement pour l'Afghanistan, mais également pour l'ensemble de la région. Nous espérons que cette menace pourra être contrée entièrement et efficacement dans le cadre de nos efforts conjoints avec les pays partenaires de la région. L'on ne saurait donc surévaluer l'importance de la coopération régionale. Au cours de l'année écoulée, nous avons redoublé d'efforts pour vaincre le terrorisme, améliorer la sécurité et assurer la prospérité dans notre partie du monde. À cette fin, nous enregistrons des avancées importantes grâce à des mécanismes bilatéraux, trilatéraux et quadrilatéraux, ainsi que par le biais d'initiatives régionales comme le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Nous avons renforcé notre coopération avec le Pakistan dans un certain nombre de domaines, dont la lutte contre le terrorisme, afin d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité durables dans nos deux pays.

Dans la ligne de notre lutte contre le terrorisme, nous attachons une grande importance à l'ensemble des instruments juridiques concernant ce problème. L'Afghanistan est partie à 13 conventions et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme. À cet égard, les ministères et organismes gouvernementaux concernés travaillent en étroite collaboration à la mise en œuvre d'une législation nationale. Je m'en voudrais de ne pas saluer le travail important réalisé par chacun des organes subsidiaires du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme – le Comité du Conseil

de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). L'Afghanistan continuera de présenter des rapports nationaux concernant la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies se situe au cœur d'une lutte efficace contre le terrorisme. Le troisième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, conduit en juin dernier à l'Assemblée générale, a marqué une nouvelle étape dans le renforcement des efforts de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et a insufflé un nouvel élan aux efforts que déploient les États contre cette menace mondiale. En outre, nous pensons qu'une plus grande synergie et une meilleure coordination entre les organes et institutions compétents des Nations Unies permettra à l'Organisation d'intensifier aussi efficacement que possible la coopération, au niveau tant international que régional. À cet égard, nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions sur le sujet de la nomination d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Nous saluons également le travail important accompli par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Grâce à diverses initiatives, comme des ateliers proposés dans diverses régions, notamment en Asie centrale, l'Équipe spéciale joue un rôle important s'agissant d'aider les États à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Un autre fait nouveau important a été la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, en novembre 2012. Nous sommes convaincus que le Centre contribuera grandement à l'amélioration des efforts de coordination.

La Stratégie antiterroriste mondiale met en avant une approche globale dans la lutte contre le terrorisme. Notre succès dépend de la mesure dans laquelle nous sommes capables de faire de nouveaux progrès dans un certain nombre de domaines. Il faut briser le lien dangereux qui existe entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le problème des sanctuaires terroristes, de même que la question non réglée des ressources financières et logistiques mises à la disposition des terroristes, doivent encore être résolus. Ce sont des problèmes réels qui exigent des solutions réelles. De plus, nous estimons que la prévention et le

règlement des conflits sont des facettes essentielles de l'effort de lutte contre le terrorisme. Le rôle de l'ONU est d'une importance particulière à cet égard.

En outre, les possibilités d'emploi pour les jeunes et l'élimination de la pauvreté aideront à réduire le recrutement de nouveaux individus dans des réseaux terroristes. À ce propos, nous tenons à souligner les activités du Département des affaires économiques et sociales dans la promotion du développement pour tous. Il va sans dire que le terrorisme est un ennemi commun qui ne fait aucune distinction entre les religions, les nationalités ou les cultures. Nous sommes tous ciblés. Nous demandons que d'autres mesures soient prises pour renforcer le dialogue interreligieux et interculturel et la compréhension.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Afghanistan est engagé de longue date dans la lutte contre le terrorisme international. En tant que première victime de cette menace, nous sommes tous conscients de ses effets dévastateurs sur les sociétés, mais nous sommes aussi tout à fait conscients des progrès qui peuvent être faits à cet égard grâce à une action conjointe et concertée. Nous apprécions à sa juste valeur l'appui que nous avons reçu de nos partenaires internationaux au cours des 11 dernières années dans notre lutte contre la menace mondiale et nous attendons avec intérêt de continuer à travailler en partenariat avec la communauté internationale pour définir la voie à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Conseil de sécurité de cette occasion qui m'est donnée de participer au débat public d'aujourd'hui sur un thème d'une très grande importance pour la communauté internationale et que l'Espagne considère comme indiscutablement prioritaire. Je remercie le Pakistan d'organiser le présent débat et lui souhaite bonne chance et succès en ce difficile mois de janvier au cours duquel il préside les travaux du Conseil de sécurité.

Le terrorisme est un crime qui doit être poursuivi exclusivement par les moyens légaux qu'offre l'état de droit. La justice pénale doit fonctionner à plein régime, en assurant toujours la garantie d'une procédure régulière. L'Espagne est profondément convaincue que la lutte contre le terrorisme et le strict respect des droits de l'homme non seulement sont compatibles, mais se renforcent et se complètent l'un l'autre. Le terrorisme

constitue une menace pour tous et doit être combattu avec efficacité. À cette fin, il nous faut une stratégie qui guide les actions nécessaires aux niveaux international, régional et national.

En 2006, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Stratégie antiterroriste mondiale. Des stratégies nationales et régionales sont elles aussi nécessaires pour aider à éviter le chevauchement des efforts et à combler les dangereuses lacunes existantes. À cet égard, je pense qu'il faut que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme redouble d'efforts en vue de faciliter une meilleure intégration et coordination des actions nationales et internationales.

Le terrorisme doit être condamné de façon ferme et catégorique, et on ne doit accepter aucune raison qui le justifie. Cela est compatible avec la conduite d'une analyse sérieuse sur les origines d'une radicalisation violente et sur les meilleurs moyens d'y faire face. La lutte contre le terrorisme requiert la coopération indispensable de la police et des tribunaux. Toutefois, il nous faut garder à l'esprit que la situation économique et sociale actuelle qui prévaut dans diverses parties de la planète constitue un terreau très fertile pour le développement d'une radicalisation violente. C'est pourquoi nous devons élaborer de nouvelles stratégies qui soient conformes à un concept dans lequel sécurité et développement seraient intimement liés.

La situation au Mali est un bon exemple de ce qui arrive quand les citoyens n'ont pas de cadre fiable de sécurité et de développement auquel recourir, ce qui permet aux terroristes de prendre le pouvoir et, par leur comportement mafieux, de constituer une grave menace pour le pays concerné et pour la communauté internationale. Pour cette raison, et à la lumière de ce concept préventif, il importe au plus haut point de déployer tous les efforts possibles au niveau international pour utiliser des instruments comme le Programme des Nations Unies pour le développement, qui peuvent fournir une meilleure assistance technique sur le terrain.

La prévention est un concept très vaste qui inclut l'instauration d'un dialogue interculturel et rapproche les civilisations en tant que moyen de lutte contre le fanatisme. Il importe par conséquent de souligner la valeur de l'Alliance des civilisations qui est devenue, en peu de temps, un instrument multidimensionnel de diplomatie préventive, touchant aux sphères politique, économique, sociale, religieuse et juridique, et qui

attache en outre une grande importance aux médias et autres moyens de communication.

La Stratégie de prévention du terrorisme doit aussi donner lieu à une interaction responsable entre les communautés locales et les forces de police. Elle doit également porter une attention particulière à l'intégration sociale au niveau local, au dialogue avec les représentants des minorités religieuses et à une formation responsable des dirigeants religieux. Conformément à ce qui précède, l'Espagne travaille à diffuser dans les écoles un matériel éducatif qui aidera à promouvoir le pluralisme, la coexistence, la tolérance et le respect de l'autre. Dans ce domaine, des organisations comme l'UNESCO peuvent apporter une contribution importante.

Internet est un domaine essentiel. Il faut s'employer à y diffuser des messages discréditant le terrorisme, en le dépouillant de l'image prétendument glorieuse et généreuse comme celle donnée de lui dans maints forums et en soulignant ses contradictions religieuses et doctrinales. À cette fin, il importe d'assigner un rôle spécial à des personnalités de renom, aux victimes du terrorisme et à certains dirigeants religieux. À cette fin, il est nécessaire de collaborer avec le secteur privé dans le domaine de la recherche aux fins de créer des bases de données, d'encourager l'échange d'information et de gérer de façon appropriée les frontières et les procédures dans les aéroports et les gares. La relation avec le secteur privé est aussi de la plus haute importance s'agissant d'assurer la protection du tourisme, des infrastructures vitales et des manifestations de masse.

Il faut que les victimes du terrorisme jouent un rôle central dans les stratégies nationales, régionales et internationales parce que leurs récits ont un poids moral et qu'elles peuvent être un instrument utile contre le terrorisme grâce à leurs témoignages et à leur expérience. Une politique de reconnaissance, d'appui et d'assistance aux victimes sera un facteur puissant pour discréditer encore plus le terrorisme.

L'Espagne remercie l'Équipe spéciale contre le terrorisme de ses efforts visant à rassembler et à publier les recommandations et les meilleures pratiques des États en relation avec les victimes. Ces efforts vont de pair avec ceux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en faveur des victimes et de la réponse de la justice pénale à leurs besoins. Malgré les souffrances infligées par le terrorisme ces dernières années, il est regrettable qu'une norme internationale juridiquement contraignante et universelle n'existe

toujours pas pour protéger les droits de victimes. L'Espagne estime qu'il est de première importance de promouvoir la rédaction d'un statut international destiné aux victimes du terrorisme dont il formulerait les droits.

Je tiens à réaffirmer que l'Espagne appuie de façon ferme et active l'action du Groupe de travail sur le soutien aux victimes du terrorisme et la sensibilisation à leur cause, en vue de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Plan d'action pour les victimes du terrorisme adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme à la Conférence de haut niveau sur les victimes du terrorisme, tenue à Madrid en juillet 2012, est un bon point de référence, car il rassemble les propositions adressées aux membres du Forum et à tout État qui souhaite participer.

Pour terminer, l'Espagne saisit cette occasion pour appeler à dégager un consensus au cours de la négociation sur une convention internationale contre le terrorisme, qui serait un élément essentiel dans la lutte contre ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Botswana est heureux de vous voir présider en personne les affaires du Conseil aujourd'hui. Je tiens à exprimer à votre pays les remerciements de ma délégation pour avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil, et nous nous félicitons d'avoir l'occasion de faire part de nos vues sur le sujet. Je voudrais également vous adresser à vous, Monsieur, et à votre pays toutes mes condoléances pour les vies humaines perdues dans les attentats commis dans votre pays vendredi.

Ma délégation souscrit par ailleurs à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Malgré la difficulté que posent ses ressources limitées, le Botswana reste déterminé à s'acquitter pleinement et effectivement de ses obligations internationales au titre de la lutte contre le terrorisme. Le Botswana se joint à la communauté internationale pour condamner les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels que soient le lieu et le moment où ils se produisent et quels que soient les moyens employés. Aucune motivation ne saurait justifier des actes aussi méprisables.

Le terrorisme continue de faire peser une menace sérieuse sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Les actes de terrorisme ont montré que ce phénomène ne connaît pas de frontières et frappe sans discernement, meurtrissant profondément l'âme de toutes les sociétés. Puisqu'il s'agit d'une forme violente de criminalité transnationale qui tire sa force du produit d'activités criminelles allant du commerce illégal au blanchiment d'argent, la communauté internationale doit afficher la volonté collective d'y opposer une réponse et des mesures efficaces au niveau mondial.

Ma délégation est résolument convaincue que la communauté internationale doit aller encore plus loin dans ses efforts concertés contre les actes de terrorisme, et consolider les 13 conventions et protocoles multilatéraux en place afin d'intensifier et d'harmoniser l'action contre ce fléau. Une telle action unifiée est nécessaire pour envoyer avec force aux auteurs de violences et aux terroristes potentiels le message que la communauté internationale ne faiblira pas dans sa volonté de s'acquitter de son obligation d'empêcher que d'innombrables innocents ne perdent la vie en conséquence d'activités terroristes.

Par-dessus tout, nous devons renforcer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies afin de mettre fin aux massacres arbitraires, à la destruction des biens et des moyens de subsistance, et à la propagation du terrorisme. Ma délégation convient par conséquent que la communauté internationale devrait intensifier sa coopération et son assistance à l'appui des activités, programmes, institutions et formations consacrés à la lutte contre le terrorisme, qui font généralement défaut dans les pays en développement.

Le Botswana estime que le développement de solides institutions de gouvernance, la promotion de l'état de droit et la promotion et la défense des droits de l'homme servent de fondements précieux pour combattre le terrorisme. Le partage des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques, notamment par la création de systèmes douaniers et d'installations de contrôle aux frontières unifiés, pourrait faciliter un flux ininterrompu d'informations entre pays voisins. Cela est également capital pour régler le problème du trafic illégal de stupéfiants et d'armes légères et de petit calibre, dont le produit ne peut être séparé du financement du terrorisme et des activités terroristes.

Au niveau national, le Botswana a établi un comité national de lutte contre le terrorisme, qui a pour mandat de veiller à la mise en œuvre des

stratégies antiterroristes. Les réformes législatives et le renforcement des capacités des dispositifs de sécurité visant à combattre le terrorisme affichent des progrès constants. Citons par exemple la rédaction d'une législation antiterroriste complète afin d'éliminer la menace du terrorisme, ou la création de nouvelles institutions, comme la Direction du renseignement et de la sécurité, l'Agence du renseignement financier et l'Autorité de régulation des institutions financières non bancaires.

Sur le plan multilatéral, le Botswana continue d'intensifier sa coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de lutte contre le terrorisme. La participation du Botswana dans des organes tels que l'Organisation régionale de coopération des chefs de police de l'Afrique australe, le Groupe d'Afrique orientale et d'Afrique australe de lutte contre le blanchiment de capitaux, INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime représente un effort supplémentaire pour améliorer notre capacité de mise en œuvre de notre stratégie antiterroriste nationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Guerber (Suisse) : Je remercie en premier lieu le Gouvernement pakistanais d'avoir organisé le présent débat public portant sur une approche globale de la lutte contre le terrorisme et d'avoir préparé la note de réflexion (S/2013/3, annexe) qui l'accompagne. Je saisis cette occasion pour exprimer les sincères condoléances et la profonde sympathie de la Suisse à l'égard du Pakistan pour les pertes subies lors des effroyables attaques terroristes de jeudi dernier à Quetta et dans la vallée de Swat.

La Suisse condamne le terrorisme sous toutes ses formes et rejette toute association entre de tels actes et une race, une ethnie, une civilisation, une nationalité ou une religion. Les manifestations du terrorisme sont elles-mêmes multiples : les terroristes tuent ou blessent de manière arbitraire ou procèdent à des enlèvements de manière ciblée contre rançon. Ils détruisent les biens et causent du tort à nos économies. Ils cherchent à mettre en danger la sécurité des avions, des navires et des installations nucléaires. La préparation de ces actes, mais aussi leur financement et le recrutement de leurs auteurs, a lieu dans le monde réel aussi bien que virtuel.

La Suisse adhère pleinement au principe d'une approche globale intégrant les diverses facettes du terrorisme. Sur le plan multilatéral, la Stratégie

antiterroriste mondiale des Nations Unies, pierre angulaire du plan d'action de l'ONU contre le terrorisme, illustre au mieux cette approche. Elle réunit autour d'une vision commune les quatre piliers de la lutte antiterroriste : recours à des outils non militaires, renforcement des capacités, coopération policière et prise en compte des conditions sociétales et politiques incitant à la propagation du terrorisme. La Stratégie affirme également que la lutte antiterroriste doit garantir le respect des droits de l'homme, le respect des règles de procédure et la primauté du droit. Pour que la lutte contre le terrorisme porte ses fruits, les quatre piliers de la Stratégie doivent être mis en œuvre avec la même force.

Au niveau de l'ONU, cet équilibre devrait se retrouver systématiquement dans les résolutions de ses organes, dans la composition de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ainsi que dans les thèmes traités par ses différents groupes de travail. Pour la Suisse, la nomination d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme demeure une priorité.

Au niveau national également, une approche d'ensemble doit prévaloir en matière de lutte antiterroriste. En ce qui nous concerne, l'unité de coordination de la lutte contre le terrorisme, rattachée au Département fédéral des affaires étrangères, dirige le groupe de travail interdépartemental Terrorisme, auquel participent plus de 30 services de l'administration fédérale suisse. La Suisse soutient activement la mise en œuvre intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies depuis son adoption en 2006. Dans ce contexte, nous avons lancé le processus international sur la coopération mondiale en matière de lutte antiterroriste en 2007, conjointement avec d'autres pays et en coopération étroite avec l'ONU. Ce processus vise à mieux coordonner les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour mettre en application les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste.

Différentes rencontres régionales ou internationales ont eu lieu depuis sa création. Avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, nous préparons une nouvelle réunion internationale de coordinateurs de la lutte contre le terrorisme, qui devrait se tenir à Genève en juin prochain. En mettant spécifiquement l'accent sur les conditions propices à la propagation du terrorisme et sur la coopération régionale, nous cherchons à mieux comprendre les raisons complexes qui poussent des personnes issues de

différentes régions du monde à devenir des terroristes, afin de trouver des solutions pertinentes à l'échelon régional pour battre en brèche l'attrait du terrorisme sur le plan local.

Pour la Suisse, une approche globale implique aussi une relation étroite et mutuellement bénéfique entre les États, l'ONU et d'autres organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales telles que le nouveau Forum mondial contre le terrorisme.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous contenter des efforts internationaux : la menace terroriste devenant plus diffuse et ramifiée, nous devons associer davantage la société civile à nos efforts en matière de prévention et de lutte antiterroriste. Les organisations non gouvernementales, les universités et les centres de recherche indépendants, les organisations religieuses ainsi que les autres réseaux sociaux ont un rôle crucial à jouer pour faire progresser les objectifs mondiaux de lutte contre le terrorisme, même sans l'afficher ouvertement, un rôle qui peut aussi être assumé lors d'enlèvements par des terroristes, car, à nos yeux, payer une rançon n'est pas une option. Les acteurs de la société civile ont un rôle constructif à jouer dans la prévention et la lutte contre les enlèvements moyennant rançon, pour secourir les otages et assurer qu'ils soient libérés sains et saufs. Nous sommes absolument convaincus que les États ne seront à même de prévenir le terrorisme que lorsque les sociétés y contribueront aussi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège. Je ferai six brèves observations.

Premièrement, aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. La Norvège en a fait l'expérience en juillet 2011. La prévention du terrorisme exige une approche globale, y compris par des moyens politiques, économiques, juridiques et militaires. Il faut également adopter une perspective à long terme tout en traitant rapidement des questions urgentes. C'est l'essence même de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, comme l'indique la note de réflexion dont nous sommes saisis pour la présente séance (S/2013/3, annexe).

Deuxièmement, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit est le point de départ de l'ensemble de notre lutte contre le terrorisme, tant au niveau national

qu'international. À cet égard, il importe de renforcer les capacités pénitentiaires telles que le système judiciaire, la police et le contrôle des frontières pour être à même de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Troisièmement, nous notons avec satisfaction que le mandat du Médiateur dans le cadre du régime de sanctions contre Al-Qaida a été prorogé de 30 mois par la résolution 2083 (2012). Nous félicitons la juge Prost pour son travail impressionnant, et nous encourageons tous les États Membres à appuyer pleinement son bureau et à lui fournir toutes les informations pertinentes.

Quatrièmement, il incombe aux États Membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme. Les pays nordiques ont versé des contributions volontaires par l'entremise de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres entités des Nations Unies afin d'aider les États Membres à lutter contre le terrorisme et à mettre en œuvre la Stratégie. L'ONU joue un rôle de coordination vital. Des mesures importantes ont été prises par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en particulier, mais il faut continuer à améliorer l'efficacité et à éviter les doubles emplois ou les failles. Il importe également d'améliorer la coordination par des initiatives, comme par exemple l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction la proposition de nommer un coordonnateur de la lutte contre le terrorisme des Nations Unies.

Cinquièmement, un élément clef de la Stratégie est d'empêcher le financement du terrorisme. Nous sommes favorables à la coopération étroite et constructive qui s'est développée entre le Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Groupe d'action financière. Ce dernier a mis au point des recommandations pratiques visant à empêcher le financement du terrorisme, et nous exhortons tous les États Membres à les appliquer.

Les recommandations du Groupe d'action financière sont également utiles dans le cadre de la lutte contre la criminalité internationale organisée qui, à son tour, joue un rôle dans le financement du terrorisme. Par ailleurs, les organisations des Nations Unies doivent renforcer leurs mécanismes de contrôle financier et autres, notamment dans les situations d'urgence complexes, conformément aux normes internationales,

afin d'empêcher le financement du terrorisme et autres pratiques illégales.

Mon sixième et dernier point, c'est que, dans certaines situations, les mesures et les stratégies de lutte contre le terrorisme entravent l'action humanitaire et peuvent même pénaliser les activités humanitaires. Comme l'indique le rapport de 2010 du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2010/579) et comme l'a réitéré le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les restrictions imposées par des acteurs étatiques et non étatiques au personnel et aux fournitures humanitaires sont effectivement un grand sujet de préoccupation. Ces restrictions incluent celles imposées par les gouvernements donateurs à l'encontre de certains acteurs armés de conflits armés. Nous devons veiller à ce que les États indiquent clairement la portée et l'applicabilité des lois et des mesures antiterroristes afin que celles-ci ne portent pas préjudice aux engagements pris sur le plan humanitaire et en vue de garantir un accès humanitaire complet et sans entrave.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation est heureuse de vous voir à la présidence du Conseil. Nous vous en félicitons, comme nous souhaitons vous remercier d'avoir choisi ce sujet de grande importance concernant l'approche globale de la lutte contre le terrorisme.

Ma délégation se réjouit de la tenue de ce débat qui offre à mon pays l'occasion de réitérer sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes manifestations et de réaffirmer sa pleine adhésion aux efforts de la communauté internationale dans le combat contre les menaces du terrorisme et ses sources.

En effet, l'approche globale de la lutte contre le terrorisme revêt une importance particulière, car la menace terroriste reste bien réelle au vu des tensions et des risques caractérisant le contexte géopolitique international et régional et de la présence de groupes terroristes et de réseaux criminels dont les activités menacent dangereusement la paix et la stabilité mondiale.

La situation dans le Sahel africain constitue l'une des sources de préoccupation pour la région et la communauté internationale. Les problèmes graves

et multiples auxquels sont confrontés les pays de cette région, exacerbés par le trafic illicite d'armes et de drogues et l'apparition de nouveaux groupuscules terroristes constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui requiert d'urgence la mise sur pied d'une approche globale, concertée et holistique, s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, y compris dans la région du Sahel africain.

La Tunisie a toujours manifesté pour sa part un engagement ferme, aussi bien sur le plan national que régional et international, dans l'objectif de faire face aux menaces du terrorisme. Cet engagement s'est traduit sur le plan national par l'adoption d'une stratégie nationale multidimensionnelle destinée à s'attaquer aux causes qui favorisent son expansion, et qui tient compte des droits de tous les individus de bénéficier des attributs de la dignité, de la justice et de la prospérité.

Sur le plan régional, la Tunisie a adhéré à la quasi-totalité des initiatives et actions en la matière en ratifiant notamment toutes les conventions régionales relatives à la lutte contre le terrorisme.

Profondément convaincue que la lutte contre le terrorisme dépasse les propres capacités d'un État pris individuellement ou de toute organisation internationale, mon pays a également adhéré à la plupart des conventions et traités internationaux traitant de la lutte contre le terrorisme et n'a cessé d'œuvrer à s'acquitter de ses obligations au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

La Tunisie de l'après révolution, convaincue de la priorité de la question de la protection des droits de l'homme dans le contexte des mesures antiterroristes, est aussi déterminée à faire en sorte que toutes les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme soient conformes à ses obligations en matière des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Autant le terrorisme n'a ni race, ni religion, ni nationalité, autant il est multiforme, changeant d'expressions, de méthodes et de moyens. De nos jours, le terrorisme est également électronique. Il recourt de plus en plus aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et évolue de pair avec la cybercriminalité.

Nous sommes d'avis que les démarches uniquement sécuritaires et parfois unilatérales ont montré leurs limites. La persistance, au niveau mondial, des injustices politiques, la non-résolution de certains conflits, dont la question palestinienne, les disparités

économiques croissantes, l'exclusion, la diffamation des religions sont autant de facteurs qui concourent à nourrir la haine et le rejet de l'autre, à alimenter l'extrémisme et à favoriser l'endoctrinement et le recrutement de terroristes.

À cet effet, la Tunisie souhaite réitérer sa proposition visant l'organisation, sans plus tarder, d'un sommet des Nations Unies pour renouveler, d'une part, le contrat de paix entre les composantes de la famille humaine et pour mettre au point, d'autre part, des plans communs, visant à lutter contre toute tentative de mettre les civilisations en opposition l'une contre l'autre.

Aujourd'hui, la menace terroriste croissante, qui constitue un défi mondial, ne peut être relevée qu'à travers le renforcement de l'architecture antiterroriste des Nations Unies et la mise en œuvre équilibrée et intégrée de tous les piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Dans ce contexte, la Tunisie voudrait attirer l'attention sur l'importance de la consolidation des capacités nationales des États Membres et de leurs organismes sécuritaires pour lutter efficacement contre le terrorisme, le blanchiment d'argent, les mouvements douteux des capitaux et la prolifération des armes et pour faire face au recours, par les terroristes, aux nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Une riposte globale à ce défi nécessite une mobilisation et une solidarité internationale réelles fondées sur une coopération régionale et internationale efficace, ainsi que sur l'adhésion de tous les acteurs internationaux, gouvernements, organisations internationales, régionales et sous-régionales, société civile et médias, de manière à éviter la dispersion des efforts et à consolider notre capacité de prévenir le terrorisme, de le combattre et d'en limiter l'impact.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Pakistan d'avoir organisé ce débat et la Ministre pakistanaise des affaires étrangères d'avoir présidé la séance d'aujourd'hui. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son exposé très complet. Nous voudrions en outre saisir cette occasion pour exprimer notre sympathie au Pakistan et notre profond chagrin suite aux faits survenus récemment dans ce pays.

Le terrorisme constitue une menace pour la paix et la sécurité, et, pour cette raison, la communauté

internationale doit intensifier ses efforts afin de le combattre d'une manière coordonnée et efficace. Comme nous l'avons déjà indiqué, la Colombie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et réaffirme qu'on ne peut invoquer aucune raison ou circonstance pour le justifier.

La communauté internationale dispose d'un cadre juridique important, dont 14 traités internationaux et quatre protocoles d'amendement, ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous saluons les progrès importants réalisés au cours de ces dernières années en vue de l'universalisation de ce cadre, et nous appelons les États Membres à continuer de veiller à l'application effective de ces mesures.

Les efforts continus en matière de lutte contre le terrorisme ont mis en évidence la nécessité d'adopter une approche plus globale et novatrice. Pour atteindre cet objectif, il faut aborder les complexités du terrorisme par le biais du dialogue et de la coopération au niveau international. Étant donné qu'il s'agit d'un phénomène ayant des répercussions mondiales, les Nations Unies, et en particulier l'Assemblée générale qui est un organe à caractère universel, doivent être au centre des efforts de coordination de politiques et de coopération, tandis que le Conseil de sécurité, en vertu de sa compétence, doit prendre des mesures pour venir compléter l'action internationale de lutte contre le terrorisme et y contribuer à travers ses résolutions et les activités de ses organes subsidiaires.

Mon pays appuie tous les efforts visant à éviter les doubles emplois et à promouvoir la coordination et la cohérence des activités des institutions et organismes du système des Nations Unies qui participent à la lutte contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est l'instrument qui reflète le mieux le consensus de la communauté internationale et, par conséquent, ses quatre piliers doivent continuer à guider nos efforts de lutte contre le terrorisme de façon équilibrée. Le renforcement des capacités des États est un élément fondamental des efforts de lutte contre le terrorisme mondial et doit servir de base à la mise en place de cadres normatifs nationaux. Les mesures visant à lutter contre le terrorisme doivent respecter pleinement l'état de droit, les garanties d'une procédure régulière et les droits de l'homme. Il faut continuer à fournir une assistance technique aux États pour qu'ils puissent mettre en œuvre les engagements

internationaux qu'ils ont contractés et pour faciliter le renforcement des capacités nationales.

La Colombie réitère qu'un aspect essentiel de la lutte contre le terrorisme consiste à prendre des mesures pour protéger les droits des victimes et les indemniser pour le préjudice qu'elles ont subi. Nous devons poursuivre nos efforts pour veiller à ce que les victimes soient entendues et que les États disposent de mécanismes appropriés pour les aider, soulager leur douleur et protéger leurs droits.

La lutte contre le terrorisme implique qu'il faut bloquer les sources de financement du terrorisme. Nous pensons que cela devrait être l'une des principales priorités de l'action antiterroriste internationale. Il existe diverses sources de financement, dont la plupart sont liées à la criminalité organisée. Pour priver les réseaux terroristes des moyens financiers et logistiques qui leur permettent de mener leurs activités, nous devons prendre des mesures globales qui intègrent certains éléments des instruments juridiques relatifs à la criminalité transnationale organisée.

Les fonds qui proviennent de ces crimes créent des situations nouvelles qui exigent que les États coopèrent efficacement afin de pouvoir échanger des renseignements en temps opportun. Par conséquent, nous continuons à coopérer avec des instances telles que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et nous avons toujours apporté une contribution financière à ce Comité. À la fin de ce mois, notre pays accueillera une conférence internationale sur l'élaboration de stratégies nationales en matière de lutte contre le terrorisme, dont le but est de renforcer les capacités des pays et de les aider à élaborer des stratégies.

Aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, et c'est pourquoi la communauté internationale doit faire preuve d'unité pour pouvoir éliminer ce fléau de manière globale. La Colombie continuera à œuvrer aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral afin d'obtenir des résultats tangibles en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je remercie le Pakistan d'avoir organisé ce débat important en ce moment où le terrorisme fait payer un lourd tribut aux nations du monde. Je suis particulièrement conscient de la violence terroriste qui sévit dans notre

propre région, et je m'associe aux autres orateurs pour condamner la récente flambée de violence qui a fait de nombreux morts et causé des dégâts importants au Pakistan.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous espérons que la présente séance aura un impact durable sur le renforcement des initiatives antiterroristes des Nations Unies et revigorera la détermination du Conseil de sécurité à renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Compte tenu des ramifications du terrorisme moderne, l'ONU demeure l'instance la plus indiquée pour mener les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, qui vise principalement les civils, et dont les femmes et les enfants sont les principales victimes. Bien trop souvent, le monde regarde, impuissant, les images de corps déchiquetés d'innocents éparpillés autour d'immeubles criblés de trous. L'ONU doit prendre des mesures énergiques pour combattre cette hydre et élaborer des stratégies multiformes et durables. Notre objectif doit être de faire cesser ou d'apaiser considérablement la détresse et les souffrances humaines infligées par ce fléau. Nous ne devons pas céder à l'épuisement des efforts alors que nous cherchons à créer un monde plus sûr pour tous. Nous appuyons totalement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Il y a trois ans et demi, Sri Lanka a mis fin à un conflit terroriste. Nous nous sommes rapidement rendu compte qu'aucun groupe terroriste ne pouvait survivre sans le soutien décisif de liens et réseaux internationaux. Nous avons bénéficié d'une assistance considérable grâce à une coordination complexe, multiforme et globale avec la communauté internationale, et nous serons toujours reconnaissants à tous nos amis qui nous sont venus en aide. Pendant que nos forces de sécurité affrontaient les terroristes sur le plan militaire, après de multiples efforts visant à les amener à participer à des négociations, une stratégie internationale élaborée avec soin a facilité la réalisation de notre objectif. Cette stratégie comprenait des mesures financières interdisant l'accès à des fonds rassemblés à l'étranger; la coordination des services de répression, y compris la saisie et la destruction d'armes acquises illégalement; et des poursuites solides et le partage des renseignements, ce qui a permis d'arrêter et de sanctionner les collecteurs de fonds et les fournisseurs d'armes. Nous poursuivons

nos efforts, l'esprit maléfique des adeptes du terrorisme mettant au point de nouvelles stratégies pour atteindre leurs objectifs.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétaire général, d'autres organismes des Nations Unies et les États Membres eux-mêmes, par l'adoption de 13 conventions et autres plans d'action relatifs à la lutte antiterroriste, ont clairement fait savoir à maintes reprises que la communauté internationale considère que le terrorisme, le fait de terroriser des civils à des fins politiques, est abominable. Sri Lanka continue de présider le Comité spécial sur le terrorisme, qui est chargé de conclure une convention générale relative au terrorisme. Nous considérons également que si nous ne nous attaquons pas aux conditions profondes qui favorisent le terrorisme, ce problème persistera. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait insisté sur la nécessité d'éliminer les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme et de combattre les forces qui alimentent l'extrémisme.

Sri Lanka continue également de renforcer ses propres moyens de lutte contre le terrorisme en formant les forces de l'ordre et le personnel judiciaire dans les domaines suivants : partage du renseignement et de l'information, techniques d'enquête, et collecte et analyse d'informations financières, entre autres. Nous avons coopéré avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans le cadre de l'organisation, en 2010 à Colombo, d'un atelier régional à l'intention des agents de police, des procureurs et des coordonnateurs de la lutte antiterroriste en Asie du Sud. Le dialogue de Galle, que Sri Lanka accueille, est de plus en plus axé sur la menace posée par la piraterie.

Il est communément admis que les liens et les réseaux internationaux permettent aux terroristes et à leurs organisations-écrans de tirer profit de la traite des personnes et du trafic d'armes – un phénomène aujourd'hui répandu – du blanchiment d'argent, de la fraude à la carte bancaire, de la contrebande d'armes et de la cybercriminalité. Victime du terrorisme pendant près de trois décennies, Sri Lanka a vite appris qu'il était important de s'attaquer à tous ces aspects pour faire face au problème terroriste dans notre pays. Dans cette entreprise, nos partenaires internationaux nous ont particulièrement aidés. Sri Lanka travaille en coopération étroite avec les pays de la région, l'Australie en particulier, pour s'attaquer au problème de la traite des personnes.

Sri Lanka tient à souligner que les causes profondes du terrorisme sont complexes et que le terrorisme ne saurait être associé à aucune ethnie ou religion. La lutte contre le terrorisme ne doit pas être envisagée essentiellement dans un contexte militaire. La décision de Sri Lanka d'affronter militairement les Tigres de libération de l'Eelam tamoul en 2006 faisait suite à leur refus constant de prendre part à des négociations de paix et au fait qu'ils ont rapidement eu recours à une violence extrême prenant pour cible les civils.

Depuis la fin du conflit terroriste à Sri Lanka, le pays a fait du relèvement, de la reconstruction, de la réintégration et de la réconciliation une priorité pour garantir une paix durable. Grâce à des efforts de développement importants, Sri Lanka a pris des mesures politiques, économiques et sociales pour veiller à ce que les terroristes ne s'implantent plus jamais sur son territoire. Les processus démocratiques ont été remis en place, et des élections locales ont été organisées, pour la première fois en 30 ans, dans des zones qui avaient été touchées par le conflit. Sri Lanka a engagé un processus national – dans le cadre de la commission des enseignements tirés et de la réconciliation – pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de nouveau conflit interne et pour identifier toute violation de la loi commise au cours des opérations militaires.

Le processus de réconciliation, très complexe, a été abordé sous différents angles. Le Gouvernement a adopté une attitude extrêmement conciliante à l'égard des ex-combattants. En phase avec notre culture, le pardon est le mot d'ordre. Plus de 11 000 ex-combattants, y compris plus de 560 enfants soldats, ont été réintégrés et autorisés à retrouver leur foyer et leur communauté. Cela a été fait moins de trois ans après la fin du conflit. La communauté tamoule, dispersée dans le monde entier, est un élément important de ce processus de réconciliation et de reconstruction. Toute préoccupation exprimée par les minorités sera une priorité, Sri Lanka recherchant la réconciliation. Un processus politique, par l'intermédiaire d'une commission parlementaire d'enquête composée de représentants élus de partis politiques, a également été lancé.

Nous espérons que la communauté internationale ne relâchera pas sa vigilance et ne donnera pas, même par mégarde, aux terroristes et à leurs sympathisants des occasions de réaliser dans le cadre de mécanismes internationaux ce qu'ils n'ont pas été en mesure de faire en ayant recours aux armes et à des attentats-suicide à la

bombe et en détruisant des vies. Le fait d'encourager un groupe, sous quelque forme que ce soit, fera clairement savoir aux autres qu'ils doivent revoir leurs tactiques.

Il est important que nous achevions rapidement nos négociations sur la convention générale sur le terrorisme. Nous prenons acte des discussions qui se déroulent depuis l'adoption de la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en 1996, et nous espérons qu'elles aboutiront très prochainement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement de la République de Cuba réaffirme sa très ferme opposition à tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quel que soit le lieu où ils sont commis, quels que soient leurs auteurs et leurs motifs, y compris ceux dans lesquels des États sont directement ou indirectement impliqués.

Cuba condamne également toute action visant à encourager, soutenir, financer ou couvrir tout acte, méthode ou pratique terroriste. Notre pays a un bilan irréprochable en matière de lutte contre le terrorisme et n'a jamais permis, et ne le fera jamais, que le territoire cubain serve à commettre, planifier ou financer des actes terroristes contre n'importe quel pays.

Cuba a pris et appliqué des mesures législatives, administratives et institutionnelles dans le but de prévenir et de réprimer tous les actes et activités terroristes et les autres activités directement ou indirectement liées à eux, y compris celles concernant le financement du terrorisme, la protection et le contrôle des frontières, le trafic d'armes, la coopération judiciaire, et le respect des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international.

Cuba s'est dotée d'une législation appropriée pour lutter contre les actes de terrorisme – la Loi 93, adoptée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba – qui qualifie de crimes graves tous les actes de terrorisme international et les sanctionne par de lourdes peines, conformément aux obligations internationales.

Cuba est un État partie aux 14 conventions internationales relatives au terrorisme en vigueur et s'acquitte rigoureusement de ses obligations au titre des

résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions connexes.

Cuba est convaincue que le seul moyen efficace de prévenir et de combattre le terrorisme est d'instaurer une coopération bilatérale et multilatérale entre tous les États sur la base du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'égalité souveraine des États. Nous estimons également que la communauté internationale ne doit pas accepter le fait que, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, certains États commettent des actes d'agression et s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres États; commettent ou permettent que soient commises des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire; ou appliquent des mesures unilatérales contraires à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes du droit international.

Cuba est une victime du terrorisme. Le peuple cubain a perdu 3 478 de ses fils et filles dans les actes de terrorisme qui sont commis contre sa patrie depuis un demi-siècle. En outre, 2 099 personnes sont handicapées à vie pour la même raison. La plupart de ces actes ont été organisés, financés et exécutés depuis le territoire des États-Unis.

L'inscription arbitraire et injustifiable de Cuba sur une liste annuelle d'États qui appuient soi-disant le terrorisme international, liste établie par le Département d'État des États-Unis, sur la base de prétextes sans fondement et sans la moindre preuve que notre pays ait pris part à des actes terroristes, est un exercice hypocrite mené à des fins politiques. Cuba rejette le mécanisme illégitime par lequel le Gouvernement des États-Unis s'arroge le droit de certifier la conduite d'autres pays en matière de terrorisme et de publier des listes discriminatoires et sélectives à des fins politiques, et ce, tout en faisant deux poids, deux mesures puisqu'il n'engage aucunes poursuites contre les responsables autoproclamés de terribles attentats perpétrés contre Cuba et d'autres pays de notre hémisphère et les laisse en liberté. Le Gouvernement des États-Unis a par ailleurs rejeté l'offre de coopération de Cuba et n'a pas donné suite aux nombreuses propositions cubaines de mettre en place un programme de coopération bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme.

Cuba dénonce une nouvelle fois le terroriste le plus notoire des Amériques, Luis Posada Carriles, qui circule librement aux États-Unis sous la protection des autorités nationales. Rien ne justifie le fait que le Gouvernement des États-Unis ne respecte pas ses

obligations internationales, en vertu desquelles il doit poursuivre ou extraditer ce terroriste afin qu'il réponde de ses crimes. Plusieurs documents déclassifiés par la Central Intelligence Agency et le Bureau d'enquête fédéral de ce gouvernement le désignent comme étant le cerveau de l'attentat qui a fait exploser en plein vol un avion de la Cubana de Aviación le 6 octobre 1976.

Paradoxalement, le Gouvernement des États-Unis maintient en détention cinq Cubains innocents qui luttèrent contre le terrorisme et qui ont été arbitrairement et injustement privés de leur liberté simplement pour avoir tenté, avec un altruisme et un courage extraordinaires, d'obtenir des informations sur des groupes terroristes basés à Miami afin de prévenir des actes violents et de sauver la vie de citoyens cubains et américains. En conséquence, Cuba exige la libération immédiate de Gerardo Hernández Nordelo, Ramón Labañino Salazar, Fernando González Llort, René González Sehwerert et Antonio Guerrero Rodríguez.

L'Assemblée générale est habilitée à examiner et à promouvoir les mesures nécessaires pour éliminer le terrorisme international et mettre en place une coopération internationale efficace en matière de lutte contre ce phénomène. Elle offre le cadre approprié pour atteindre ces objectifs. Cuba réaffirme l'importance que revêt la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution 60/288, en tant qu'instrument principal pour guider les efforts des États dans le contexte de la lutte mondiale contre le terrorisme.

Cuba approuve l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international qui définirait le terrorisme de manière claire et exhaustive, y compris les activités des personnes en charge des forces armées d'un État et d'autres actes non réglementés par le droit international humanitaire, et qui établirait clairement une distinction entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples pour leur indépendance et la défense de leur droit à l'autodétermination. Une telle convention doit remédier aux lacunes et aux omissions du cadre juridique existant.

Dans le même temps, Cuba réaffirme sa conviction que le terrorisme ne peut être éliminé par des moyens tels que la guerre, la sélectivité, l'impunité et les politiques du deux poids, deux mesures, et qu'il ne peut y avoir de coopération efficace si on condamne une partie seulement des actes terroristes et on ignore, tolère ou justifie les autres, ou si cette question est

tout simplement manipulée pour servir des intérêts politiques étroits.

En conclusion, je réitère la volonté du Gouvernement cubain de coopérer avec tous les États pour prévenir et combattre le terrorisme international sur la base du respect mutuel, de l'égalité souveraine et des règles et principes du droit international, notamment la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Je prends la parole au nom des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Monsieur le Président, je voudrais par votre truchement adresser à M^{me} Hina Rabbani Khar, Ministre pakistanaise des affaires étrangères, nos félicitations pour l'accession de votre pays, le Pakistan, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et vous remercier très sincèrement pour le choix de ce thème d'actualité qui, malheureusement, n'épargne aucune région du monde.

Les attentats terroristes meurtriers perpétrés dans la province du Balouchistan et dans la vallée de Swat ont récemment endeuillé votre pays en causant la mort d'au moins 100 personnes. À cet égard, nous avons une pensée pieuse pour la mémoire des victimes.

Ce fléau touche également le continent africain, avec les réseaux terroristes Al-Chabab en Afrique de l'Est, Boko Haram au Nigéria, et une myriade de groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique très actifs dans notre sous-région de l'Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel et au-delà, tel que démontré lors de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la situation au Sahel, organisée par la présidence marocaine du Conseil de sécurité en décembre dernier (voir S/PV.6882).

Il devient dès lors évident que la détermination d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme préoccupe au plus haut point les États membres de notre organisation sous-régionale, la CEDEAO. En effet, depuis la survenue de la crise du Mali il y a bientôt un an, la CEDEAO – par la voix du Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, M. Alassane Ouattara – avait appelé l'attention de la communauté internationale sur la menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales que constitue la présence au Mali de groupes terroristes.

De ce point de vue, il y a lieu de se féliciter de l'unité de vision et d'action qui prévaut entre l'Union africaine, la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies sur le dossier du Mali, chose qui a permis l'adoption de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Aujourd'hui, bien plus que par le passé, nous constatons tous sur le terrain l'intention bien affichée des terroristes de faire du Mali un sanctuaire pour les groupes terroristes et le grand banditisme à l'effet d'utiliser ainsi ce pays et son vaste territoire pour recruter, former, lancer des opérations dans le monde entier et se replier en toute impunité. La toute récente offensive que les groupes terroristes ont débutée la semaine dernière en direction du sud du Mali donne maintenant raison à l'Union africaine et à la CEDEAO, qui n'ont cessé d'exprimer aux membres du Conseil de sécurité l'extrême urgence qu'il y avait à adopter une résolution autorisant le déploiement d'une force internationale au Mali.

Les développements récents de la situation au Mali justifient bien la pertinence de la résolution 2085 (2012), adoptée par le Conseil de sécurité le 20 décembre 2012. De fait, cette offensive des groupes terroristes vers le sud du Mali constitue clairement une menace directe, réelle et immédiate à la paix et à la sécurité, tant régionales qu'internationales, et surtout pose un danger imminent pour la vie des populations civiles et l'intégrité du territoire du Mali.

Tenant compte de cette réalité, la CEDEAO – dans son communiqué du 11 janvier 2013 signé par Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO – a tenu à remercier les membres du Conseil de sécurité et le Gouvernement français pour leur réaction rapide en vue de stabiliser la situation militaire au Mali et préserver l'intégrité du territoire de cet État Membre de l'ONU.

D'ores et déjà, le Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO se réunit aujourd'hui et demain, à Bamako, en vue de finaliser l'évaluation de la situation et la planification des opérations dans le cadre du déploiement effectif de la MISMA composée de contingents fournis par le Nigéria, le Sénégal, le Niger, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo. Le 19 janvier 2013, un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO est prévu à Abidjan, dans le contexte des récents événements en cours au Mali.

La CEDEAO estime que l'intervention de la France au Mali est absolument légitime, parce que d'une part, elle répond à la demande expresse d'assistance formulée par les autorités légales maliennes et, d'autre part, cette intervention est conforme à la résolution 2085 (2012) du Conseil. C'est le lieu d'exprimer ici notre sincère gratitude à la France pour son leadership dans la gestion de la crise malienne, ainsi qu'au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, à l'Allemagne, à la Belgique et au Danemark, pour les appuis multiformes qu'ils procurent dans le cadre des opérations en cours au Mali.

La CEDEAO condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les motivations, et elle estime que rien ne justifie les actes terroristes. La CEDEAO se veut solidaire de l'action commune conduite au niveau de la communauté internationale. Aussi appuie-t-elle pleinement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée en septembre 2006, et exhorte en outre ses États membres à s'approprier le Plan d'action de cette stratégie qui se décline selon les quatre piliers suivants : analyser les conditions propices à la propagation du terrorisme; prévenir et combattre ce phénomène, prendre des mesures pour renforcer les moyens dont disposent les États pour lutter contre le terrorisme; renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine; et garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre de cette lutte contre le terrorisme.

Plusieurs États membres de la CEDEAO disposent de cadres juridiques permettant de lutter contre le terrorisme, y compris, pour certains, l'adoption d'une législation spécifique sur le terrorisme, telle que recommandée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. De même, plusieurs instruments internationaux adoptés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ont été ratifiés par les États membres de la CEDEAO, qui s'efforcent de mettre en œuvre des mesures concrètes et adaptées permettant de prévenir, cerner et combattre les menaces terroristes. Au nombre de ces instruments figurent notamment la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, de 1992; la Convention sur l'extradition, de 1994; le mécanisme du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, de 1999; le Règlement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) relatif au gel des fonds et autres ressources financières dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, de 2002; la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, de 2006; la directive relative à la lutte contre le financement

du terrorisme dans les États membres de l'UEMOA, de 2007; et le Plan d'action régional de la CEDEAO sur le trafic illicite des drogues et les crimes organisés, de 2009.

Comme cela a été répété ici, il est évident qu'aucun État ne peut mener seul la lutte contre le terrorisme, et c'est ce pourquoi une approche globale s'avère incontournable. Dans ce contexte, des efforts particuliers doivent être réalisés sur une meilleure coordination des actions, tant au niveau national, régional qu'international. À cet effet, l'appui de la communauté internationale s'avère indispensable, notamment par le biais d'un programme efficient du renforcement des capacités pour accompagner nos États dans leur volonté de mettre en place la nécessaire stratégie régionale globale, inclusive et intégrée, capable de répondre efficacement à la menace terroriste.

Pour finir, la CEDEAO forme le ferme espoir que ce débat important sur le terrorisme contribuera à accroître la mobilisation de la communauté internationale sur la nécessité d'une coopération étroite et sincère de tous pour mettre un terme définitif à ce fléau qui n'épargne aucun État et qui détruit les fondements des actions de développement indéniable à la paix et la stabilité de nos États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Pakistan de la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis convaincu que votre expérience et votre sagesse permettront au Conseil d'obtenir les résultats appropriés sur les délicates questions à l'examen. Par ailleurs, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour la convocation de ce débat public sur la lutte contre le terrorisme, et souhaite en particulier remercier S. E. M^{me} Hina Rabbani Khar, Ministre pakistanaise des affaires étrangères, d'avoir participé à la présente séance et de l'avoir présidée. En outre, nous nous alignons sur les déclarations faites au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Il n'est évidemment pas nécessaire pour nous de rappeler le fait bien connu que le terrorisme est un phénomène mondial, indépendant de toute religion ou race. Bien qu'il ne menace aucun pays ou ni aucune région en particulier, il constitue une menace pour

le monde entier. La communauté internationale doit donc le combattre avec détermination et coopérer pour obtenir les résultats souhaités.

Mon pays demeure l'un des chefs de file de la lutte contre le terrorisme. Au niveau international, le Royaume a toujours rejeté et condamné le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient la source ou les objectifs. Depuis 1963, mon pays a adhéré à 14 accords et conventions régionaux et internationaux contre le terrorisme et son financement. En outre, nous mettons en œuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme et son financement, y compris en imposant le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et les embargos sur les armes à toutes les personnes et entités figurant sur la Liste récapitulative des comités de sanctions du Conseil de sécurité, et en coopérant étroitement avec d'autres pays et organisations internationales dans la lutte contre le terrorisme. Parmi celles-ci figurent, notamment, les entités des Nations Unies et leurs organes subsidiaires, comme le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées et le Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme.

Je rappelle également la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, mettant l'accent sur le renforcement du cadre juridique, qui s'est tenue au début de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le 28 septembre 2012. À cet égard, je saisis cette occasion pour saluer les efforts du Conseil de sécurité, en particulier de son comité créé par la résolution 1540 (2004), pour contrôler et prévenir l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs par des acteurs non étatiques, qu'il s'agisse d'individus ou d'entités, qui cherchent à mettre au point, acquérir, fabriquer, posséder, transporter, transférer ou utiliser ces armes.

Le Royaume d'Arabie saoudite a fait l'année dernière un don de 500 000 dollars au Comité pour l'aider à s'acquitter de ses tâches. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de cette résolution qui limite l'accès des organisations terroristes aux armes de destruction massive, et la nécessité d'œuvrer au renforcement de la surveillance des fournisseurs de services nucléaires pour s'assurer qu'ils n'approvisionnent pas des entités illégales en matériel et en technologie nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite a été un pionnier s'agissant de prendre des initiatives pour appuyer la coopération internationale en matière de lutte contre

le terrorisme. On peut citer entre autres, et à titre d'exemple, la tenue à Riyad en 2005 de la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme à l'invitation du Gardien des deux lieux saints, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saud. L'idée qui avait germé à cette conférence s'est développée jusqu'à devenir réalité, à savoir le Centre contre le terrorisme des Nations Unies qui joue aujourd'hui son rôle avec efficacité et dynamisme aux fins de resserrer les relations de coopération internationale face au terrorisme. L'appui apporté par l'Arabie saoudite à la création de ce Centre illustre son attachement à l'action collective et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, nous appelons tous les membres de la communauté internationale à coopérer avec le Centre pour en bénéficier et pour le faire bénéficier de leurs compétences, afin qu'ils puissent atteindre les objectifs pour lesquels il a été créé.

Je suis heureux d'annoncer ici que mon pays coopère avec l'ONU pour organiser une conférence de coopération entre centres internationaux pour lutter contre le terrorisme, qui se tiendra à Riyad à la mi-février.

Au plan national, mon pays a pris plusieurs mesures et dispositions sécuritaires importantes visant à étouffer le phénomène du terrorisme, comme la création de nouveaux services de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme, l'amendement de nombreuses lois concernant la lutte contre le terrorisme et la mise en place d'une stricte réglementation s'agissant de la fabrication d'armes, de munitions, d'équipements et de pièces détachées, ainsi que de leur importation, leur vente, leur possession et leur trafic, pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains de terroristes, outre le renforcement des contrôles aux frontières pour empêcher l'infiltration de terroristes et la contrebande d'armes.

Toutefois, les efforts fournis par mon pays pour lutter contre le terrorisme ne se limitent pas aux mesures sécuritaires. L'Arabie saoudite s'est attaquée aussi au phénomène du terrorisme sous ses angles idéologique, social et économique, comme elle s'est occupée de la question de l'indemnisation des victimes du terrorisme et de leur prise en charge psychologique. À cet égard, mon pays a créé le Centre de réhabilitation Prince Mohammed Bin Nayef pour aider à la réinsertion des terroristes repentis. Le Centre est devenu maintenant un modèle mondial en matière d'éradication des racines du terrorisme et de son idéologie.

Je voudrais parler du troisième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, décidé par consensus par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (résolution 66/282 de l'Assemblée générale). Tout en réaffirmant l'appui de mon pays à cette stratégie et son attachement à tous ses piliers, je voudrais signaler que la plupart des efforts internationaux ont porté sur les deuxième et troisième piliers de la Stratégie, relatifs aux moyens de lutte contre le terrorisme, au renforcement des capacités nationales et au développement du rôle de l'ONU.

Nous savons bien combien il est délicat de discuter du premier pilier de la Stratégie, relatif aux facteurs favorisant la propagation du terrorisme. Mais nous ne serions pas honnêtes avec nous-mêmes si nous ne nous penchions pas sur les moyens d'éradiquer ces causes, en premier lieu l'occupation, l'oppression, la colonisation, le nettoyage ethnique et, enfin, le fait de priver les peuples de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et à réaliser leurs aspirations à la liberté et à la dignité, comme on le voit chaque jour à travers les pratiques agressives israéliennes contre le peuple palestinien dans l'État de Palestine toujours sous occupation. De même, on ne saurait qualifier de terrorisme la résistance à l'occupation, car les actes de résistance légitime ne sont rien d'autre qu'une forme d'autodéfense contre le terrorisme d'État systématique que se manifeste à travers l'occupation.

S'agissant du quatrième pilier, qui concerne les droits de l'homme, je voudrais saluer M. Ben Emmerson, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, pour ses efforts et surtout pour le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/HRC/20/14). Je voudrais aussi souligner que la lutte contre le terrorisme ne saurait être pleinement morale si elle ne respecte pas strictement les droits de l'homme, tout comme elle ne saurait servir de justification pour porter atteinte aux civils innocents et pour les considérer comme simple dommage collatéral.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration et de vos gracieuses paroles à mon endroit. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil et les autres Membres de l'ONU qui, dans leurs discours aujourd'hui, ont exprimé leur solidarité avec le Pakistan et qui nous ont adressé leurs condoléances en ce moment tragique pour notre pays

victime du terrorisme. Nous les remercions d'avoir exprimé verbalement leur solidarité avec le Pakistan.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, qui souhaite faire une déclaration additionnelle.

M. Şahinol (Turquie) (*parle en anglais*) : La délégation de la Turquie se sent obligée de prendre la parole pour répondre aux allégations infondées faites par une autre délégation contre la Turquie, allégations que nous rejetons complètement. La Turquie continuera de se tenir aux côtés du peuple syrien, qui doit rester maître de son avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui souhaite faire une déclaration additionnelle.

M. Mottaghi Hejad (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je sais qu'il est tard et que nous avons passé une longue journée à discuter d'importantes questions liées à notre action conjointe de lutte contre le terrorisme. Toutefois, j'ai demandé à prendre la parole pour répondre brièvement à deux déclarations faites au cours du présent débat par les représentants du régime israélien et du Canada, au cours desquelles des allégations ont été portées contre mon pays.

Concernant ce qu'a dit le représentant du régime sioniste, il n'est pas vraiment dans l'intention de ma délégation de faire un commentaire sur une déclaration aussi remplie d'incohérences. Ce régime est responsable de tant d'actes terroristes et de crimes que les participants à cette réunion perdraient patience si je devais les énumérer tous. Le terrorisme d'État, l'assassinat d'ingénieurs nucléaires iraniens, le sabotage et les cyberattaques n'en sont que quelques exemples.

S'agissant de ce qui a été dit par le représentant du Canada et des allégations dirigées contre le Corps des gardiens de la révolution islamique, je me dois de déclarer que ma délégation rejette catégoriquement ces allégations malveillantes et sans fondement contre une fraction importante des forces de défense iraniennes et qu'il est dommage que le Canada, mû par l'étroitesse de vue de sa politique étrangère, ait une fois de plus utilisé le Conseil pour faire montre de son animosité envers l'Iran. Formuler des allégations aussi dénuées de

fondement contre mon pays ne constitue qu'une tentative politicienne de plus de détourner l'attention des grandes questions dont nous devrions débattre dans cette salle.

L'Iran est une victime du terrorisme et, étonnamment, certains terroristes de premier plan, dont les mains sont couvertes du sang de milliers d'innocents Iraniens, ont obtenu l'asile au Canada. Non seulement le Canada accueille ces individus, mais il abuse des enceintes internationales, notamment le Conseil de sécurité, pour dissimuler la véritable nature de son appui au terrorisme.

Comme l'a clairement établi le débat tenu aujourd'hui dans cette salle, la lutte contre le terrorisme ne doit pas être sélective mais universelle dans sa portée et dans son champ d'application.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi d'un projet de déclaration de son président, faite au nom des membres du Conseil de sécurité sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leur précieuse contribution à l'élaboration de ce projet de déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité approuvent cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/1.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à remercier tous les orateurs pour leurs déclarations. Nous avons eu un débat ouvert et exhaustif, à la hauteur de l'importance et de la portée du sujet. La condamnation du terrorisme est sans équivoque. La détermination à s'y attaquer et à le combattre est forte et sans ambiguïté. L'importance d'une approche globale pour renforcer l'efficacité des efforts antiterroristes se révèle un thème majeur et récurrent. Je suis convaincu que nombre des idées et propositions importantes avancées pendant le débat recevront l'attention qui s'impose durant nos travaux sur la lutte contre le terrorisme.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures.